



**La bibliothèque publique
un modèle en crise ?
un nouvel espace pour
l'utopie**

DESS Direction et développement
de projets culturels
ARSEC/Université Lyon II



Septembre 2004

Claire CASTAN
Directeur de recherche :
Gilles EBOLI

Remerciements

Je souhaite remercier personnes qui ont été, depuis une petite quinzaine d'années, un fil rouge par l'exemplarité de leur réflexion et souvent par leur générosité et leur confiance :

Gilles Eboli,
Jean Tabet,
Françoise Danset,
Jean-Paul Pfister,
Marie-Hélène Bastianelli.

Merci à Isabelle, Léo, de l'ARSEC qui m'ont guidés pendant cette recherche de sens.

Merci à l'ensemble de la promotion du DESS avec qui les enseignements sont devenus, au fil des mois, complémentaires de nos nombreuses et tardives réflexions...

AVANT PROPOS

« *L'accès à la lettre, c'est l'accès à l'être* » disait Daniel Sibony dans un travail vidéo réalisé avec des femmes illettrées à la prison des Baumettes à Marseille. S'interroger aujourd'hui après quinze années de pratique professionnelle sur l'évolution difficile des bibliothèques c'est aussi très certainement réinterroger son propre rapport au texte.

Une histoire intime, pour tous. Passionnelle, conflictuelle ou inexistante, elle est le résultat d'une histoire personnelle.

Montrée en exemple partout et toujours dans notre histoire commune, la bibliothèque a longtemps représenté pour moi, un espace contraint : lecture contrainte légitimée par la famille ou l'école.

Aujourd'hui, si ma pratique professionnelle s'articule autour de cet espace public, c'est loin d'être innocent.

Pas vraiment dedans (en tant que bibliothécaire) mais jamais tout à fait dehors, dans un « *entre-deux* »¹ revendiqué, mon parcours s'est construit contre, toujours (la bibliothèque) et tout contre à jamais.

De cette place privilégiée, qui donne le recul nécessaire pour voir évoluer les bibliothèques (sans les contraintes liées à leur administration), c'est un souhait qui vous est proposé.

Celui de voir les bibliothèques devenir des lieux « libres »², « lieux des liens » avant d'être celui du livre (du document), un lieu d'envahissement culturel.

Cette proposition ne sera donc pas neutre, mais certainement partisane, moins érudite que d'autres mais guidée par des convictions profondes inscrites dans une histoire personnelle et commune.

SOMMAIRE

Avant propos	Page 2
Sommaire	Page 3- 5
Problématique	Page 7-10
Une histoire récente	
Des bibliothèques aux médiathèques	
Des espaces d'animation culturelle	
Elargissement des publics ? Bibliothèque et proximité	
Des constats	
Méthodologie	Page 11-12
En guise d'introduction	Page 13

¹ Daniel SIBONY, *Entre-deux, l'origine en partage*, Editions du Seuil, coll. Couleur des idées, 1991 : « *L'entre-deux est la pulsion identitaire à l'état vivant. C'est justement cette pulsion qui empêche de s'identifier complètement à l'un ou à l'autre des deux termes ; elle renouvelle l'épreuve du passage et du déplacement sans toujours en faire une errance. Comme par hasard il se révèle que l'origine est convoquée, les premiers événements d'être – dons d'origine et transmission d'inconscient – sont appelés à s'expliquer, à s'explicitier.* » cf. pages 341

² Michel MELOT, *La sagesse du bibliothécaire*, , Edition de l'œil neuf, 2004

I. Petite histoire : une identité multiple

....Page 15-33

a. La bibliothèque anglo-saxonne une conception plus sociale que culturelle

..... page 15-16

b. La bibliothèque "latine" / une histoire lente et multiple :Page 16-18

b.1 Les bibliothèques patrimoniales, lieux de mémoire et de conservation (« des cabinets de curiosité »)Page 16-17

b.2 Les bibliothèques des lumièresPage 17

b.3 Les bibliothèques populaires (éducation).Page 18

c. Bibliothèque publique, bibliothèque unique : un « modèle français » :

.....Page 18-30

c.1 Suite et finPage 18-20

c.2 Emergence du « modèle médiathèque »Page 20-22

c.3 Une spécificité française : la bibliothèque, espace d'action culturelle
.....Page 22-24

c.4 « L'animation en bibliothèque un hasard ou une nécessité ? »³.....Page 24-25

c.5 L'architecture, espace symbolique du savoirPage 26-30

d. Un développement inachevé Page 30-33

d.1 Au-delà des chiffresPage 30-32

d.2 Quid de la mixité sociale ?Page 32-33

³ Titre qui fait référence à un colloque qui a eu lieu en 1996 à la Bibliothèque Publique d'Information, Paris

II. Des bibliothèques aux médiathèques : territoires du métier..... Page 34-52

- a. Les missions des bibliothèques publiques Page 35-37
- b. Le métier, la formation Page 38-49
 - b.1 De l'importance de la formation Page 39
 - b.2 Les territoires du métier Page 39-44
 - b.3 Un métier à réinventer ?Page 44-45
 - b.4 Ouvrir la formation à d'autres métiers, d'autres réflexionsPage 45-46
 - b.5 Ouvrir les bibliothèques à d'autres métiersPage 46-47
 - b.6 Ouvrir le débat, le porter dans l'espace publicPage 48
- c. La crise du modèle encyclopédiquePage 48-52
 - c.1 Pourquoi peut-on dire qu'il y a crise du modèle ?Page 49-50
 - c.2 Le statut de la médiation dans l'action culturelle en bibliothèquePage 50-52

III. La question du publicPage 53-64

- a. Qui sont les usagers ? Qui sont les infidèles ?Page 53-59
 - a.1 Les usagers, les usagesPage 53-54
 - a.2 Les non-usagersPage 54-57
- b. Elargissement des publicsPage 57-60
 - b.1 Public chasseur / public chasséPage 57-58
 - b.2 Nouveaux publics, nouveaux usagesPage 58-59
- c. Nouveaux modèles culturelsPage 59-64

c.1 Du collectif et de l'individu	Page 59-60
c.2 Question de proximité.....	Page 60-61
c.3 L'expérimentation des Villes-Lecture	Page 62-64

IV. De grands enjeux pour les bibliothèques municipales d'aujourd'hui

Page 65-83

a. Les enjeux de la lecture, l'illettrisme.....	Page 65-68
b. Inter culturalité	Page 69- 74
c. L'intercommunalité	Page 75- 79
d. Dématérialisation de l'information et révolution numérique.....	Page 79-83

V. Conclusion

.....Page 84- 86

Bibliographie

Page 87-

« Qu'est-ce qui importe dans la bibliothèque ? Les livres, certainement. Les autres supports, certainement. Mais peut être est-ce d'abord l'échange des paroles. Si nous pouvons constituer partout dans l'espace public aujourd'hui des lieux où s'échangent des paroles à côté des mots (...) je crois que nous inventerons de nouveaux rapports à la culture qui pourraient faire partie des missions des professions de bibliothécaire ou d'enseignant. Les bibliothécaires ont une très grande responsabilité aujourd'hui, celle de nous aider à sortir du silence des bibliothèques. »⁴

Jean HEBRARD, Inspecteur général de l'éducation Nationale

⁴ Jean HEBRARD, Conférence introductive sur l'histoire du métier de bibliothécaire, congrès national de l'Association des Bibliothécaires français, Troyes 2002

La bibliothèque publique

un modèle en crise ?

un nouvel espace pour

l'utopie

On ne peut pas avancer si on n'est pas un peu schizophrène, un pied dans la réalité, un pied dans l'utopie. Faire en permanence se confronter la réalité et l'utopie.

PROBLEMATIQUE

Au travers de l'histoire des bibliothèques publiques françaises c'est l'histoire d'une certaine conception du savoir et de sa diffusion qui est requise.

Au moment où elles sont traversées par les grands enjeux liés à la société de l'information, à la mondialisation, à la lutte contre toutes les formes d'exclusions (et principalement l'exclusion de la langue), comment négocient-elles ces changements qui bouleversent une conception vieille de quarante ans ?

Que font les bibliothèques aujourd'hui, pour répondre à leur mission d'accès à la lecture pour tous ?

"L'invention de l'illettrisme", à la manière de Bernard Lahire, sa reconnaissance comme phénomène social total, la découverte de l'ampleur et la mesure du

phénomène interroge les bibliothèques publiques. Comment intègrent-elles la société de l'information et négocient-elles leur place dans l'alphabétisation numérique ?

N'ont-elles pas un rôle à jouer dans les politiques globales à mettre en œuvre pour accompagner, prévenir etc.

Comment peuvent-elles répondre et/ou participer à ces enjeux sociaux ?

Elles sont en devoir de se poser la question au risque de voir baisser année après année le nombre de ses usagers (une baisse nationale est enregistrée depuis quelques années maintenant et entre autre une baisse de fréquentation chez les jeunes).

Qu'est ce qu'elles donnent à voir d'elles-mêmes aujourd'hui : architecturalement, au travers de ces fonds documentaires, de son accessibilité (horaires d'ouverture, visibilité), de l'accueil de ces publics ?

Dans les expériences qu'elles ont pu mener ces dernières années au niveau de la constitution des réseaux, des partenariats locaux, voir même des tentatives d'accueil de publics spécifiques, qu'est ce qui perdure aujourd'hui ? Des tentatives de politique globale ont été menées au travers des Villes-Lecture, quel bilan pouvons nous en tirer ?

Quels sont les freins, les résistances ?

Quelles sont les nouvelles formes de fonctionnement à inventer pour répondre aux enjeux qui les traversent ?

Pour faire de la bibliothèque un lieu « d'envahissement culturel »⁵

Doit-on chercher vers des nouveaux modes de gestion de démocratie participative ?

Notre propos s'articulera au travers de l'ensemble des ces questions en débutant par un détour historique incontournable.

⁵ Rudi RICCIOTTI, architecte, notes personnelles prises au cours d'une table ronde à Marseille en octobre 2002.

Une histoire récente

Issues, à l'origine, des bibliothèques anglo-saxonnes, qui développent les premières le concept de lecture publique, laïque, gratuite etc. , les bibliothèques publiques françaises traversent plusieurs étapes lentes et successives.

Le mouvement de modernisation des bibliothèques publiques françaises se met en place dès les années soixante dix. Ce programme incite les communes à construire des établissements (selon des normes minimum de surface, personnels etc.).

En même temps les municipalités, seules et uniques tutelles administratives des bibliothèques municipales prennent en main leur développement, sans tout attendre de l'intervention de l'Etat.

Avec l'arrivée de la "Gauche" aux commandes du pays, c'est une vision du développement de la lecture qui s'est affirmée. Cette vision, soutenue par Jack LANG, est portée par Jean Gattegno alors directeur du livre et de la lecture au Ministère de la Culture. Même si depuis 1969 (Georges Pompidou), les prémices de ce développement étaient là. Il insuffle l'essor dont les bibliothèques avaient besoin.

Des bibliothèques aux médiathèques

Pendant cette période, les bibliothèques publiques se sont modernisées. Ce mouvement porte sur trois points principaux : « *l'accueil des enfants, l'intégration des nouveaux médias, une politique de la pierre* »⁶.

En devenant des Médiathèques, les bibliothèques publiques ont intégré les nouveaux supports liés aux nouvelles technologies : CD musicaux, vidéo, DVD, CR-ROM et Internet. Ce mouvement est loin d'être achevé, mais il va de soi aujourd'hui. Sur quelles missions ont-elles fondé cette première phase de développement ?

Des espaces d'animation culturelle

Dans les zones rurales ou périurbaines, les bibliothèques publiques sont souvent les seuls lieux d'animation culturelle sur le territoire communal ou intercommunal.

⁶ Anne-Marie BERTRAND, *Les bibliothèques*, La Découverte, 2004.

L'action culturelle est une spécificité française. A quels besoins ont-elles ainsi répondu ? Qu'en est-il du projet culturel ? S'adressant à des publics diversifiés, elle n'est pas toujours porteuse d'une ligne culturelle particulière.

Cet élargissement est important pour les bibliothèques françaises, car elles entraînent alors l'idée que le patrimoine culturel est plus large que le patrimoine littéraire. Dans ce passage les missions premières ont-elles changé ?

Elargissement des publics ? Bibliothèque et proximité

Dans le passage de la bibliothèque / médiathèque, la bibliothèque publique, telle que nous continuerons à la nommer, a augmenté le nombre d'utilisateurs. A-t-elle pour autant élargi ses publics ?

C'est l'ensemble de la politique de la démocratisation culturelle qui peut être revisitée à travers cette question.

Or le modèle bibliothèque publique est aujourd'hui épuisé. C'est une nouvelle phase, qui s'est ouverte à la fin des années 90. La bibliothèque publique française est, aujourd'hui, dans l'attente d'un nouveau modèle.

Des constats

La moyenne nationale de fréquentation des bibliothèques fait état de 18% à 20% des habitants d'un territoire fréquentant la bibliothèque municipale (enquêtes sur les pratiques culturelles des français)⁷.

Cette moyenne s'accompagne d'un second élément à mettre en regard : 80% des utilisateurs actifs des bibliothèques sont issus des classes moyennes et supérieures. Pourquoi, la bibliothèque publique, seul établissement public culturel libre d'accès, gratuit n'arrive pas à rassembler dans son projet plus d'utilisateurs ?

Comment aborde-t-elle les grands enjeux sociétaux qui nous préoccupent :

- la nécessité de s'adapter aux changements du territoire (problématique de l'intercommunalité et élément de politique territoriale locale).
- la donnée multiculturelle de notre communauté de vie.

⁷ Olivier DONNAT, *Les pratiques culturelles des français*, La Documentation française, 1998

- les enjeux de la lecture : lutte contre l'illettrisme et analyse des publics mais aussi dans un autre registre baisse tendancielle de la fréquentation des bibliothèques publiques.
- notre participation à la société de l'information

METHODOLOGIE

C'est un regard qui vous sera proposé ici, résultat d'une longue pratique, professionnelle et militante. Une vision personnelle, qui se veut exigeante, parce qu'elle reconnaît aux bibliothèques publiques un rôle majeur.

Celui d'être un lieu de proximité, d'échange et de partage, ouvert sur le monde : proximité avec la langue, proximité avec l'information, proximité avec le territoire (proche ou plus lointain), proximité avec les hommes ; lieux d'échanges et de partages des cultures comme de l'information ; ouvert sur le monde parce de plein pied au cœur de celui-ci par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La méthodologie empruntera, donc, contradictoirement deux démarches pourtant complémentaires :

Une analyse empirique ou observation "accompagnatrice"

Une méthodologie issue de l'expérience professionnelle, mon analyse sera essentiellement fondée sur une observation "accompagnatrice" de ces quinze dernières années :

- Pour avoir assisté aux débats internes de la profession de bibliothécaire ;
- Pour l'avoir organisé (le débat) de temps à autres dans diverses instances (universités, formations, journées professionnelles) ;
- Pour avoir effectué un certain nombre de diagnostics et d'audits sur les politiques territoriales de la lecture, le recul nécessaire à tout travail de recherche étant le fondement même de mon positionnement professionnel qui légitime aujourd'hui cette méthodologie.

Cette analyse sera complétée : d'entretiens souvent informels de quelques personnes ressources qui ont accompagné ma réflexion ces dernières années, de lecture d'ouvrages théorique et de rapports d'études, de notes personnelles.

Une analyse quantitative :

Une analyse des moyennes nationales ainsi que les recommandations de la Direction du Livre et de la Lecture. Ces informations seront recherchées dans les documents suivants : Publication annuelle du Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et Bibliothèques départementales de prêts* (données 2000), de données statistiques du Centre de Documentation de la Direction du Livre et de la Lecture accessibles sur le site du Ministère de la Culture⁸.

⁸ <http://www.culture.gouv.fr>

En guise d'introduction

Les bibliothèques publiques sont un phénomène mondial. Elles apparaissent dans toutes les sociétés, dans des cultures différentes et sont à divers stades de développement.

En France, les communes sont aujourd'hui, après l'Etat le plus important financeur de l'action culturelle.

Les collectivités territoriales sont, par nature, des animateurs de territoire. Elles sont en capacité d'organiser, de coordonner des continuités et des cohérences entre les différentes composantes de la vie locale, elles sont l'espace de l'organisation de la cohérence des réseaux.

Les communes, véritables acteurs du développement local tissent des partenariats plus ou moins élaborés avec l'Etat et les Collectivités territoriales.

« *Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) représentent les partenaires intellectuels privilégiés* » des communes⁹, et plus particulièrement des communes de grande taille. Les petites communes vont trouver un partenariat plus naturel en se tournant vers leur département. Le partenariat régional est plus éloigné de la pratique des communes.

La bibliothèque publique est l'équipement culturel le plus répandu, le plus présent sur l'ensemble des équipements culturels répertoriés, selon Françoise Lucchini. C'est aussi celui qui a une desserte maximale de population. « *Deux réseaux d'équipements culturels assurent un service de « proximité » à la population. Les bibliothèques municipales publiques (...) les écoles de musique et de danse (...).* »¹⁰. C'est l'établissement culturel le plus fréquentée en France.

⁹ Françoise LUCCHINI, *La Culture au service des villes*, Editions Anthropos, coll. Villes – 2002

¹⁰ Olivier DONNAT, op.cit page 10

Nous ne traiterons ici que des bibliothèques publiques, soit des bibliothèques qui dépendent des collectivités territoriales, commune ou département : bibliothèque municipale et bibliothèque départementale (par extension mais sans y apporter un regard spécifique).

I. Petite histoire : une identité multiple

L'identité de la bibliothèque publique française est composée de divers héritages nationaux politiques ou culturels mais aussi d'influences étrangères.

« Il s'est produit en France un phénomène étonnant. Les bibliothèques publiques, qui semblaient depuis longtemps être une spécialité anglo-saxonne, y ont trouvé une vitalité nouvelle et y ont été, parfois avec maladresse, parfois avec génie, pour ainsi dire réinventées. Ce phénomène ne s'est pas fait brusquement. Il fut précédé par de nombreux pionniers, de nombreuses aventures qui ne parviennent pas, jusqu'à ces dernières décennies, à provoquer un mouvement d'ensemble, à se hisser jusqu'aux classes dominantes pour qui la bibliothèque demeurait le plus souvent un luxe d'érudit ou de collectionneur, inspiré par le modèle de la bibliothèque privée. Ces grands devanciers prêchaient et oeuvraient dans un presque désert et durent souvent emprunter les chemins que frayèrent chez nous les Américains après la seconde guerre mondiale : les bibliothèques « mobiles », une école de bibliothécaires, les bibliothèques pour enfants ou l'accès libre aux rayonnages. »¹¹

La bibliothèque publique française est le résultat d'héritages multiples :

- le modèle anglo-saxon

et un "modèle" national de bibliothèque composé de la transmission :

- des lumières (bibliothèque comme outil de connaissance et d'éducation),
- un héritage patrimonial
- et les « bibliothèques populaires » liées au mouvement de la ligue de l'enseignement.

Le résultat est un modèle qui se veut universaliste (dans son offre) et unique.

a. La bibliothèque anglo-saxonne : une conception plus sociale que culturelle

Ce sont les Américains qui nous ont apporté le modèle de la *Public Library* : Horaires d'ouverture vastes, accès libre et direct aux documents, bibliothèques spécialisées pour les enfants.

C'est pendant l'entre deux guerres que le Comité américain pour les régions dévastées – CARD- s'investit, en France dans le développement des bibliothèques publiques, en créant des bibliothèques enfantines et des bibliothèques « mobiles ».

C'est également aux Américains que l'on doit la première bibliothèque jeunesse de la ville de Paris (*Bibliothèque de l'heure joyeuse*, 1925) et la première école de formation de bibliothéconomie.

Le modèle public anglo-saxon n'a pas d'autre prétention que de satisfaire le besoin des publics. Il ne fait pas œuvre de conservation, de valorisation, n'a pas d'objectif intellectuel autre que l'éducation et la diffusion des savoirs. Bon ou mauvais, cela ne lui importe pas.

« J'ai vu des bibliothèques publiques aux Etats-Unis qui prêtaient non seulement des livres et des cassettes vidéo, mais aussi des outils de bricolage et de jardinage. On y trouve aussi des services de bénévoles pour le baby-sitting ou le car pooling, des bureaux annexes des services sociaux ou administratifs. A la bibliothèque de Nassau, banlieue pauvre de New York peuplée de Noirs et Jamaïcains, on trouve ce que les bibliothécaires américains appellent senior connexion, un service d'entraide qui fournit confidentiellement

¹¹ Michel MELOT, Préface de dans *Les bibliothèques en France 1991-1997*, sous la direction Dominique AROT

*et gratuitement une assistance sociale, un conseil juridique et des cours de langues pour immigrés »*¹²

C'est donc un établissement public majeur dans les pays anglo-saxons qui n'ont au demeurant pas autant de services publics qu'en France.

De cette relative réussite découlent également des taux d'inscription (aux alentours de 50%) à rendre jaloux les bibliothécaires français.

Si on compare une ville comme Saint Louis aux Etats-Unis et la ville de Marseille (ayant chacune plus de 800 000 habitants), et toutes deux ayant des vocations régionales. Saint Louis bénéficie de vingt-neuf bibliothèques et de dix bibliobus alors que la ville de Marseille possède sept bibliothèques et un bibliobus.

Au-delà du constat sans finesse des statistiques les réalités se révèlent extrêmement diverses. « *Les bibliothécaires anglo-saxons n'ont aucun scrupule à mettre en vedette ce qu'on nomme avec mépris en France « la littérature de gare »* »¹³.

Dans les pays anglo-saxons et les pays du Nord de l'Europe les professionnels bénéficient souvent d'une loi sur les bibliothèques. Ces lois imposent aux communes (ou autres collectivités de tutelle) d'entretenir une bibliothèque publique et gratuite. De l'existence juridique de la bibliothèque publique découle une légitimité symbolique et sociale.

Alors que la France n'a toujours pas de loi sur les bibliothèques.

b. La bibliothèque "latine" / une histoire lente et multiple :

La bibliothèque française est le reflet d'une conception universaliste du savoir et de sa diffusion. La conception française de la culture est de l'accès aux grandes œuvres de l'esprit, elle est immanente. La compréhension des œuvres est donc envisagée comme une question d'accessibilité, de contact.

¹² Michel MELOT, op.cit page 2.

¹³ Michel MELOT op.cit page 2.

b.1 Les bibliothèques patrimoniales, lieux de mémoire et de conservation (« des cabinets de curiosité »)

« La défense et l'illustration du patrimoine écrit de notre pays constituent un enjeu public qui est à l'origine même des bibliothèques municipales, issues pour la plupart des confiscations révolutionnaires »¹⁴.

Longtemps les bibliothèques françaises n'ont été que des lieux de conservation du patrimoine littéraire et savant. La diffusion ou divulgation était alors le privilège d'une élite de chercheurs et d'érudits. L'accueil du public était considéré comme un danger pour les collections, dans un système d'évitement du public.

Les classes dirigeantes, l'église mais aussi l'école se sont toujours méfiées de l'excès de lecture, des mauvaises lectures chez les mineurs, les femmes ou les ouvriers. Considéré aussi comme un danger pour les usagers l'accès au livre est chargé, dans les bibliothèques latines et catholiques, de ce pouvoir qu'on lui confère (pouvoir sacré) et de sa rétention (pouvoir politique).

Cette histoire forte des bibliothèques publiques françaises est encore aujourd'hui perceptible. Le débat sur les bonnes et mauvaises lectures se rejoue régulièrement. Le refus fréquent d'acheter des livres dits de « littérature de gare », la forte étanchéité entre les sections sont révélateurs de cet héritage.

L'histoire des bibliothèques en France est fortement marquée par une sacralisation du livre et du lieu qui en fait encore pour des catégories qui n'y ont jamais été incluses, un temple du savoir.

Les enjeux de la patrimonialisation des bibliothèques municipales sont aujourd'hui à chercher du côté de l'expression d'une identité collective locale. Le développement des identités territoriales, la mondialisation et l'ouverture européenne ont là, comme ailleurs, réactivé des notions patrimoniales et identitaires fortes, réelles ou réinventées (pour le folklore).

b.2 Les bibliothèques des lumières

Le siècle des lumières est celui du développement de l'alphabétisation et la production d'imprimés. Le livre change de forme et de statut, il se diffuse et fait

¹⁴ Dominique AROT, *Les bibliothèques en France 1991-1997* ouvrage collectif, Electre-Cercle De La Librairie, 1998

place au développement des belles lettres, de l'histoire et des sciences naturelles (au détriment des livres religieux ou juridiques).

Les bibliothèques s'ouvrent pour devenir des « *cabinets de curiosité* »¹⁵, des cabinets de jeu, des cercles mondains. Il s'agit bien souvent de bibliothèques privées voire de bibliothèques religieuses qui s'ouvrent et deviennent ainsi accessibles. Cette volonté d'accessibilité de la connaissance porte cette évolution. Des nouvelles bibliothèques se nourriront des confiscations de la révolution française.

b.3 Les bibliothèques populaires

C'est un second réseau qui se met en place à la fin du XIX^e.

Elles naissent de la Ligue de l'Enseignement et d'organisations charitables. Leur objectif est alors « *non seulement d'éduquer les pauvres, mais de les éloigner du vin et de la rue* »¹⁶. Il s'agit toujours de lecture encadrée afin de ne faire lire que les « bons livres ».

« *Pour des raisons différentes, apparaît à la fin du siècle une convergence entre les discours militants de l'Eglise ou de l'Ecole, dénonçant les mauvais livres, nuisibles pour ces lecteurs mineurs que sont les femmes, les ouvriers et les enfants. Trop de lecture nuit, et les lecteurs ont besoin de guides, voire de censeurs* »¹⁷.

Un seul lieu, unité de l'offre pour tous, c'est le modèle universaliste que les premiers bibliothécaires français (création de l'Association des bibliothécaires français en 1906) vont essayer d'élaborer tout au long du XX^e et qui empruntera à l'ensemble de ces héritages (y compris du modèle anglo-saxon).

Derrière cet exposé on lit en filigrane la non intervention de l'Etat et le manque récurrent de moyens des communes. Cela explique cette lente évolution des bibliothèques publiques en France.

¹⁵ Anne-Marie BERTRAND, *Les bibliothèques*, Edition La Découverte, collection Repère, 2004

¹⁶ Anne Marie BERTRAND, *Bibliothèques territoriales - identité et environnement*, Edition du CNFPT, coll. Culture.

¹⁷ Anne-Marie BERTRAND, *Les bibliothèques municipales*, Editions du Cercle de la Librairie, 2002

c. Bibliothèque publique, bibliothèque unique : un « modèle français » :

c.1 Suite et fin ...

De cette histoire va sortir un modèle à la française de la *Public Library*, héritier des bibliothèques patrimoniales, des bibliothèques populaires et des bibliothèques des lumières.

« le modèle de bibliothèque publique est la réunion de la bibliothèque d'étude (noble, à l'étage, avec des collections prestigieuses) et de la bibliothèque de prêt (cachée, au rez-de-chaussée, avec des romans à « quat'sous »¹⁸).

Cette conception toujours présente et défendue aujourd'hui, se perçoit dans l'organisation des collections, des espaces et compétences des bibliothécaires.

Une fois ce modèle posé, la réalité des bibliothèques publiques françaises jusqu'aux années soixante, soixante-dix n'est pas très resplendissante. Les locaux sont peu ouverts et peu accessibles (quand ils existent), les documents ne sont pas en libre accès et les enfants ne sont autorisés, dans le meilleurs des cas, qu'à partir de sept ans et sous certaines conditions.

Le mouvement de modernisation qui démarre au début des années soixante-dix est basé sur une amélioration de l'offre (création en 1966 par Georges Pompidou, alors Premier ministre d'un comité interministériel qui doit établir le 1^{er} *Plan décennal de développement de la lecture publique*). Il en découlera une politique de construction (dite « politique de la pierre »), politique qui prendra son essor dans les années quatre-vingt.

	1960	1975	1980	2000
m_ construit	39 170 m_	124 820 m_	513 000 m_	1 926 000 m_

© DLL – Ministère de la Culture

Les ressources financières et les compétences des collectivités locales sont accrues pendant cette période et permettent l'émergence de politiques culturelles dont les bibliothèques profitent les premières ; L'Etat intervenant principalement

¹⁸ Anne Marie BERTRAND, op.cit page 17

dans le programme de construction des bibliothèques centrales de prêt jusqu'en 1986 (aménagement du territoire rural).

En 1986, les lois de décentralisation donnent compétences aux départements pour le développement de la lecture sur leur territoire (communes de moins de 10 000 habitants) ; progressivement les conseils généraux mettront en place des aides à la construction.

Pour les bibliothèques municipales la décentralisation n'a pas changé grand-chose. Il n'y a pas eu de transfert, comme pour les Bibliothèques départementales de Prêt, mais une sorte de reconnaissance et un accompagnement. L'effet a été financier, car l'Etat a accordé des subventions dans le cadre du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation. L'Etat a également institutionnalisé la nomination des conservateurs territoriaux (grade nouveau issu de la création de la filière culturelle au sein de la fonction publique territoriale).

c.2 Emergence du « *modèle médiathèque* »

Toutes les nouvelles constructions à partir des années soixante-dix intègrent une bibliothèque pour enfants et un libre accès aux documents. Les nouveaux médias commencent à faire leur apparition. En 1970 il existe soixante dix huit discothèques sur les sept cent seize bibliothèques publiques alors recensées (10%), elles étaient 1 500 en 2000 (sur 2 886, soit 51%). Ce qui signifie tout de même que 49% des bibliothèques en France n'ont toujours pas de prêts de documents sonores et on tombe à 28% pour les vidéogrammes.

La moitié des bibliothèques publiques françaises ne prête toujours que des documents écrits, ce qui relativise fortement l'évolution des bibliothèques.

A la fin des années quatre-vingt-dix, 250 bibliothèques municipales offraient à leurs usagers un accès à Internet, en 2000 on en comptait 828 (sur 3 839 dernier chiffre de la Direction du livre et de la lecture). Internet est une révolution dans le cadre des bibliothèques. Il ouvre la bibliothèque sur l'extérieur, il la met en lien avec d'autres réseaux d'information, d'autres possibilités d'échanges et de connaissances.

Cette dématérialisation du document n'est pas sans conséquences pour le bibliothécaire : résistances, connaissance des enjeux, nous y reviendrons page 79.

Cette nouvelle attractivité de la bibliothèque est en phase avec l'objectif de démocratisation culturelle. On lui demande alors d'être performante et de rendre compte de cette démocratisation dans la fréquentation de leur public.

La première enquête sur les pratiques culturelles des Français, en 1973, les enquêtes de l'INSEE et les rapports du GPLI (Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme) font alors apparaître l'existence d'une population de faibles ou non-lecteurs¹⁹. Avec les premières statistiques sur les usagers inscrits en bibliothèque et la découverte de l'illettrisme, les bibliothèques commencent à se préoccuper des publics.

C'est dans cette même période que se développe l'animation, avant tout chez les enfants (heure du conte). « *L'instauration de ces politiques d'animation repose directement sur l'augmentation de la fréquentation, et non l'inverse. (...) Ce mouvement de développement des collections et des activités au sein de la bibliothèque va de pair avec l'émergence de la notion de « médiathèque ».* »²⁰

	1971	1977	1980	1983	1987	1991	1995	1999
Nbr de BM	715	948	930	1 106	1 366	1 885	2 315	2 795
Emplois	3 062	5 815	7 169	9 590	11 632	13 330	16 374	19 315
Surface m_	355	598	679	825	1 093	1 308	1 634	1852
* Inscrits *	1 182	2 251	2 609	3 394	4 236	5 812	6 250	6582

* en milliers. ©Source : DLL – Ministère de la Culture

Dans le milieu des années quatre-vingt, avec l'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture, s'est affirmée la volonté de contractualiser la politique culturelle par des accords avec d'autres ministères afin de répondre à l'objectif affiché de « lutte pour l'égalité d'accès à la culture ». C'est à cette époque que sont signés les grands protocoles entre les administrations centrales et les cabinets ministériels.

¹⁹ Bernard LAHIRE, *L'invention de l'illettrisme*, Edition La découverte, 1999

²⁰ François ROUET, *La grande mutation des bibliothèques municipales*, rapport commandé par la DEP, du ministère de la Culture en 1998.

Pour accompagner cette politique auprès des acteurs locaux des moyens seront dégagés par chaque administration centrale concernée (les crédits seront déconcentrés auprès des DRAC).

A l'heure de la démocratisation culturelle, l'Etat incite les bibliothèques à repousser les murs et à étendre les territoires du livre, c'est la phase des grands protocoles de l'Etat.

Cette procédure est accompagnée d'une convention qui fixe le cadre d'organisation d'une telle politique. *« C'est une nouvelle façon de travailler dans la mesure où les différents ministères deviennent partenaires pour mener une politique culturelle commune. C'est aussi une petite révolution qui consiste à inscrire la culture dans des espaces nouveaux (prisons, casernes, crèches, lycées agricoles...) c'est-à-dire au sein d'établissements qui ont d'autres missions que celle de favoriser l'accès à la culture et pour qui cette « entrée innovante » peut être saisie comme une opportunité ou, à l'opposé, considérée comme une contrainte, source de difficulté à venir. »*²¹.

Cette politique volontariste de la part des administrations centrales avait également pour objectif d'impliquer fortement, autant que faire se peut, les collectivités territoriales.

C'est souvent par les bibliothèques que ces protocoles trouvent une véritable raison d'être. On demande alors aux bibliothèques d'intervenir dans les hôpitaux, les quartiers dits en difficulté, les salles d'attente des PMI, des crèches, dans les écoles, les maisons de retraite, les prisons etc.

Ces relations se sont souvent formalisées par des conventions, l'Etat ayant un rôle incitatif et faiblement financier dans cette affaire.

c.3 Une spécificité française : la bibliothèque, espace d'action culturelle

Les bibliothèques ont développé une politique d'action culturelle.

Les bibliothécaires sont conscients très tôt que les livres ont parfois besoin de médiateurs. L'animation puis la médiation ont été avant tout une tentative de réponse à une démarche d'accessibilité et de partage des œuvres.

²¹ Claudie TABET, *La Bibliothèque hors les murs* ; Ed Cercle de la Librairie, 1996 actuellement en cours de réédition.

Les approches de l'animation en bibliothèque

La première approche était muséale et visait les collections patrimoniales, c'est l'apparition des expositions. Elles connaissent aujourd'hui une nouvelle renaissance, étant passées par une phase très pédagogique.

Les bibliothèques s'autorisent aujourd'hui des expositions plus audacieuses (arts contemporains, installations etc.) alors que d'autres ont renoncé à cette forme qu'elles trouvent ni adaptée, ni pertinente.

Cependant *« l'exposition reste en volume, de même qu'en budget la plupart du temps, la plus importante activité d'animation que pratiquent des bibliothèques. »*²².

Plusieurs approches correspondent à différentes actions : une approche orale (l'heure du conte, les conférences, les colloques, les rencontres littéraires, les débats, les lectures), une approche écrite (atelier d'écriture, résidence d'auteur), une approche festive (fête du livre, salon etc. et peut répondre à des sollicitations nationales : « Lire en fête », « Printemps de poètes », « mois du patrimoine écrit », « Sciences en fête », « mois du documentaire », « fête de la musique », « fête du cinéma » etc.)

D'autres formes d'animation apparaissent fréquemment et se rapprochent de la bibliothèque comme lieu de diffusion culturelle et artistique (légitimées par l'ouverture aux autres médias : musique, cinéma etc.). Des spectacles (petite jauge) sont alors programmés pour les plus jeunes (théâtre jeune public) ou les plus âgés (concert musique de chambre ou musique expérimentale).

Elles peuvent être également des lieux de production artistiques au travers d'ateliers d'écriture, de musique et danse (Rap, Hip-hop), de théâtre souvent en lien direct avec les créateurs ou auteurs.

Cette orientation des bibliothèques publiques s'est construite de manière empirique, souvent brouillonne. Dans nombre de lieux, elle ne correspond pas à un projet culturel d'établissement clairement défini.

Elle répond souvent à des sollicitations internes ou externes (partenaires, élus, Etat), dans le meilleur des cas la programmation est concertée avec les autres établissements culturels de la commune (théâtre, école de musique ou école d'art).

D'après *Bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêts, données 2000*, (ouvrage annuel du Ministère de la Culture recensant l'ensemble des données chiffrées des bibliothèques publiques en France), les dépenses d'animations sont stables. Elles représentent 1,6% des budgets de fonctionnement. C'est dans les villes moyennes que se trouve le plus fort pourcentage de dépenses liées à l'animation en bibliothèque. Sur les 3 839 bibliothèques en France 1 986 déclarent des dépenses d'animations.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus comme à une époque de diffuser des formes savantes pour un public savant, ni de tomber dans une certaine démagogie de la démocratisation culturelle.

Les bibliothécaires à propos de l'animation sont sur des positions consensuelles : « *favoriser l'accès au savoir du plus grand public possible, promouvoir la bibliothèque comme lieu de référence en la matière et développer ce savoir lorsqu'il existe déjà.* »²³.

c.4 « L'animation en bibliothèque un hasard ou une nécessité ? »²⁴

L'animation visait à promouvoir une position cultivée en bibliothèque fondée sur le partage, l'échange etc. Les bibliothèques se sont servies de l'animation au moment où elles luttait pour leur reconnaissance sociale. Celle-ci étant acquise aujourd'hui l'animation n'a plus le même statut même si elle garde les mêmes fondements : outil de valorisation et de légitimation.

Il se dégage trois finalités : culturelle, civique et stratégique.

La finalité culturelle se perçoit dans l'exigence du métier de ne pas être là uniquement comme un boutiquier, un distributeur. Le bibliothécaire a conscience de sa responsabilité à l'égard de la création littéraire : faire connaître les ouvrages de création, notion à double tranchant, nous le verrons plus tard qui campe souvent encore le bibliothécaire sur des positions culpabilisantes pour les groupes les moins lisants.

²² Viviane CABANNES et Martine POULAIN, *Pour une politique culturelle en bibliothèque*, ouvrage collectif, Edition du Cercle de la Librairie, 1998

²³ op.cit page 23 Article d'Anne KUPIEC, dans l'ouvrage collectif de Viviane CABANNES et Martine POULAIN, *Pour une politique culturelle en bibliothèque*, ouvrage collectif, Edition du Cercle de la Librairie, 1998

²⁴ Titre qui fait référence à un colloque qui a eu lieu en 1996 à la Bibliothèque Publique d'Information, Paris

L'action culturelle est là pour revaloriser l'image des bibliothèques auprès d'un certain public. Les bibliothèques, par nécessité et/ou par conviction ont souhaité transformer une image attachée à la bibliothèque comme lieu de conservation et de diffusion de l'écrit par une image de bibliothèque « centre de vie sociale et culturelle ». De fait l'action culturelle en bibliothèque a ouvert un nouveau champ de compétence pour les bibliothécaires.

Quant à sa finalité civique, elle s'exprime plus dans la médiation²⁵ auprès des publics.

L'animation s'est banalisée même si ce sont souvent les moyens qui déterminent l'action culturelle en bibliothèque.

Fréquemment, l'action culturelle n'est rattachée ni à des orientations de politique municipale, ni à des orientations de politique d'établissement. C'est le cas quand les éléments politiques ne sont pas formalisés, et cela arrive souvent au niveau de la bibliothèque. Quand elle ne s'insère pas dans des objectifs précis au service d'un projet d'ensemble cohérent l'action culturelle en bibliothèque est vidée de son sens.

Les destinataires des animations sont souvent le public usager traditionnel.

Or, nous pensons que les publics doivent être au centre des préoccupations du programme culturel en bibliothèque. L'animation et la médiation peuvent, aider la bibliothèque à se rapprocher de ses publics et participer pleinement au fonctionnement d'une démocratie culturelle.

Elle devrait avoir pour objectif de rassembler des publics différents, les faire se rencontrer.

Il est des lieux qui se sont créés autour de ce principe de mixité sociale. Bien qu'ils ne soient pas toujours des bibliothèques, leur réussite demanderait qu'on s'y penche. La Boutique d'écriture de Montpellier, dans le quartier de la Paillade rassemble toute l'année - en raison de la qualité de sa démarche et de ses intervenants - des publics de milieux très divers : habitants nantis du centre ville ou de la périphérie, jeunes placés "sous main de justice" ou habitants de la Paillade (quartier dit en difficulté). Ils partagent avec auteurs et créateurs des moments de

²⁵ Par médiation nous n'entendons pas ce que certain appellent aussi pacification des publics qui intègre une notion de dangerosité des publics.

création littéraire et préparent leur diffusion (sac en papier du boulanger ou édition nationale). C'est le projet culturel et social qui porte l'action.

Or la bibliothèque publique n'est ni dans la culture du projet, ni dans celle de l'évaluation.

c.5 L'architecture, espace symbolique du savoir

La bibliothèque est avant tout un établissement public, elle est porteuse de sens dans son fond mais elle l'est aussi dans sa forme.

Une nouvelle approche architecturale est née du développement de la bibliothèque publique.

On observe une localisation généralement en centre ville, une architecture contemporaine ou la réhabilitation de bâtiments anciens. Ce nouveau type de bâtiments « *re-sacralise le livre, alors que les constructions des années 70 étaient radicalement opposées : il s'agissait, en effet, de bibliothèques de proximité tenues de se fondre dans un environnement* »²⁶

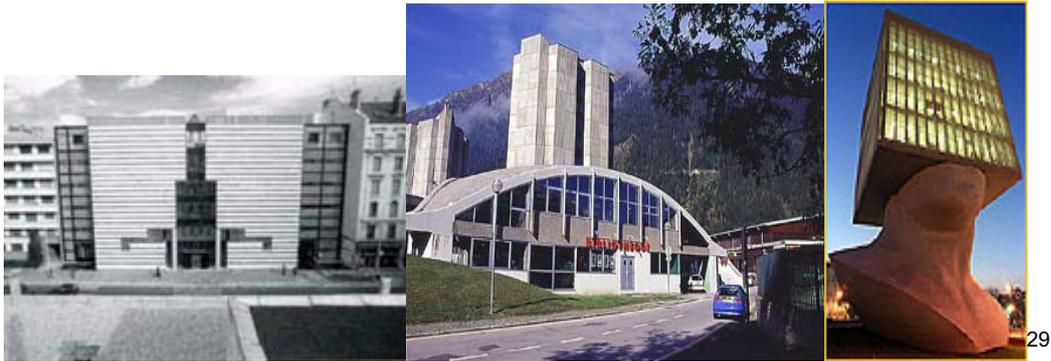
Elle devient monumentale, visible, la neutralité n'est plus d'actualité, par son esthétique recherchée, revendiquée, elle augmente sa force symbolique.

L'architecture des bibliothèques est révélatrice encore aujourd'hui malgré les nombreux contre-exemples d'une vision cumulative du savoir, celle qui doit envelopper le lecteur des livres. L'exemple le plus flagrant restant encore l'architecture de la bibliothèque nationale (même si les missions ne sont pas les mêmes dans les bibliothèques municipales), selon une conception figée de la connaissance.

« Il semble qu'on soit passé d'une architecture intégrée et modeste, se fondant dans le bâti environnant, à des édifices plus monumentaux suscitant autour d'eux des espaces, qu'il s'agisse de places, de jardins, de patios, à partir desquels le hall d'entrée va jouer le rôle tout à la fois de sas et d'agora. »²⁷

²⁶ Anne-Marie BERTRAND, op.cit page 18

²⁷ Dominique AROT, Les bibliothèques dans l'histoire du développement urbain, Colloque Grenoble janvier 2002



29



30

L'architecte Pierre Riboulet (architecte de la bibliothèque de Limoges) décrit la bibliothèque comme « *un monde clos, ouvert sur le monde* », comme une fin en soi. Cette phrase nous pose question, alors qu'une partie de la population trouve que les portes de la bibliothèque sont infranchissables.

L'architecture des bibliothèques est la traduction concrète d'un système de valeurs et de représentations qui ne correspond qu'à une partie de la population.

« *Je prends l'exemple de Limoges, qui fait 15 000 m², qui est en centre ville, qui a des collections magnifiques, qui a du marbre partout, qui n'a pas de service*

²⁸ Saint Genis Laval, Isère et Roanne

²⁹ Maison du livre, de l'image et du son François Mitterrand à Villeurbanne (Rhône), Chamonix et BMVR de Nice

d'information, la codification est complètement implicite, ça c'est une violence. On peut s'interroger sur la violence, effectivement, quand un individu vient avec un comportement décalé par rapport à cet établissement, et lui, il va faire ressortir cette violence dans cet établissement. Est-ce que cette violence est plus grande que la violence qu'il reçoit, lui, dans le positionnement symbolique et très fort de l'établissement de départ ? »³¹

L'emplacement de la bibliothèque est également porteur de sens : revivifier un centre ville déserté, redynamiser un quartier, donner une vitrine à une politique publique.

De par son implantation, son architecture, l'accompagnement ou non de sa construction par les citoyens, elle annonce une politique du développement urbain d'une ville. Elle signifie que le politique fait avec ("participation"), pour ("intégration") ou contre ("ségrégation"³²) le citoyen.

L'espace public "bibliothèque" est plus spécifiquement aujourd'hui un espace urbain, créé par la réalité sociale qui l'entoure : espace social, produit de l'idéologie.

C'est donc un espace qualifié, signifiant, positivement ou négativement, mais aussi espace construit par la pratique individuelle ou collective.

Construire un établissement dans un centre ville déserté par les catégories sociales les plus élevées (soit celles qui fréquentent la bibliothèque), tenter dans le même temps une réhabilitation dudit quartier en tentant d'implanter de nouveaux résidents et dans un même mouvement tourner le dos aux habitants actuels, tel est le choix fait par Marseille pour la construction de sa bibliothèque municipale (inaugurée en mars 2004). Elle est l'instrument bien involontaire d'une politique de développement urbain et d'une vision politique et idéologique pour sa ville. Encore faut-il avoir les moyens de son ambition.

« Il y a plus désespérant que de voir les BM assumer dans des quartiers déshérités et le cas échéant « difficiles » une fonction sociale, c'est de la leur voir assumer du point de vue des bâtiments pour ne parler que d'eux (architecture, entretien) de façon si misérable et donc offensante pour ceux qui les animent et ceux qui sont appelés à les fréquenter ; Entre des monuments d'un luxe tapageur, ressentis comme une provocation au sein des HLM, et de pauvres bâtisses qui ressemblent à celles-ci, quels bâtiments à la fois

³⁰ Troye et Bibliothèque cathédrale de Reims

³¹ Olivier TACHEAU, *Les bibliothèques et l'interculturalité*, intervention dans une journée d'étude de l'ABF à Marseille en 2002

³² Henri LEFEVRE, *La production de l'espace*, Editions Anthropos, 1974

semblables et différents, occupant une position médiane entre la familiarité et la superbe, inspirant une sorte de respect tranquille et d'abord le respect de soi ?

En outre, tout naturellement dès lors que nous sommes partis de bas, nous avons une vision téléologique et cumulative de l'histoire des constructions de BM : ce qui a été fait n'est plus à faire, passons à ce qui reste à faire. Peut-être serait-il opportun de substituer une vision cyclique à cette vision téléologique et cumulative. Et si certaines des BM qui ont vu le jour au cours des dernières décennies étaient déjà à refaire ? »³³

D'après certaines études d'impact (dont la dernière effectuée par la ville de Lyon), à la question de la fréquentation ou non de la bibliothèque, les non-usagers évoquent inconsciemment les revers de cette politique architecturale "monumentale" : « ce n'est pas un lieu pour moi », « je sais que je n'y trouverais rien pour moi ».

Quelle image la bibliothèque donne d'elle-même, au travers de son bâtiment mais aussi de ses collections ? La question de son architecture et de son implantation est éminemment politique.

Elle véhicule un modèle culturel plus vieux que celui de Malraux, l'idée d'une certaine culture cultivée qu'elle propose en partage. C'est la logique de l'accès. Tout professionnel est alors sur une posture de "missionnaire".

Cette politique vieille de cinquante ans³⁴, est aujourd'hui en échec, pas uniquement sur le terrain des bibliothèques. On sait aujourd'hui que cela n'est pas suffisant et très certainement pas souhaitable car une telle politique ne prend pas en compte les cultures autres, cultures vivantes, émergentes.

C'est le chemin qu'a occupé "la démocratisation culturelle" depuis vingt ans : « *il s'agit de faire partager au plus grand nombre ce que l'on a cru devoir réserver à une élite* »³⁵. Or se sont les mêmes qui en profitent.³⁶

Or il semblerait que les bibliothèques publiques n'aient pas fait le chemin de certains artistes, collectifs, de sociologues en passant la "démocratisation culturelle" à la "démocratie culturelle". « *La démocratie culturelle correspond à la*

³³ Jean-Luc GAUTIER-GENTES, *Refonder les bibliothèques municipales : préliminaires* ; BBF 2003, n° 2, p. 66-80

³⁴ André MALRAUX : « *Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.* », Décret fondateur du ministère des affaires culturelles, 24 juillet 1954

³⁵ Jean VILAR, dans l'ouvrage de Jean CAUNE, *Pour une éthique de la médiation*, Edition Pug, 1999

prise en compte, d'une manière ou d'une autre, des cultures vivantes des habitants et leur participation effective aux arts »³⁷. C'est une approche relativiste de l'action culturelle. Soit une conception qui prend en compte les groupes ayant d'autres codes culturels (au moins dans le cadre réservé de la politique de la Ville). La bibliothèque n'a pas toujours fait le même chemin. Des fois elle l'a fait avec une certaine démagogie (les ateliers cuisine en bibliothèque pour les femmes d'origines étrangères ont été utilisés, les premières ouvertures au rap etc.). Lui demander, aujourd'hui d'abandonner sa suffisance culturelle n'est pas une mince affaire. Certaines y réussissent.

Pourtant dans son architecture intérieure, elle tente de refléter la multiplicité des publics et de leurs usages : *« l'unité du service, du bâtiment, de la collection n'est pas contradictoire avec des offres diversifiées d'usages : usages bruyants ou silencieux, déambulation ou séjours, usage individuel ou collectif, moment de travail ou de repos, espaces lumineux ou feutrés, espaces propices au travail intellectuel, espaces favorables à la convivialité ... Les bâtiments prennent désormais mieux en compte cette diversité »*³⁸.

d. Un développement inachevé

Dans l'ensemble des sous parties précédentes nous avons pu noter à quel point les territoires des bibliothèques ont changé. Parties de presque rien, elles couvrent l'ensemble de la nation.

d.1 Au-delà des chiffres

Et pourtant, en dépit de certains chiffres importants (nombre de bibliothèques x3 en vingt ans) en données brutes, de nombreux territoires ne sont pas encore pourvus d'équipements :

- Il existe plus de trois mille bibliothèques en France, sur 36 000 communes

³⁶ Jean CAUNE, « *L'activité de connaissance du spectateur devant une médiation esthétique ne peut être donnée par la seule contemplation du spectacle, sans tenir compte de l'espace spectaculaire dans lequel il s'opère* », *Pour une éthique de la médiation* op.cit ci-dessus.

³⁷ Jean-Michel MONTFORT, Mireille DUPOUY, Adrien GUILLLOT, *La place de la dimension culturelle dans les contrats de ville*, 2001

- encore soixante d'entre elles de plus de dix mille habitants n'en bénéficient pas.
- 80% de la population ne fréquente toujours pas de bibliothèque publique.

Pour plus de trois mille communes, la bibliothèque est devenue un élément de sa politique culturelle. Elle participe à la politique urbaine comme à l'aménagement culturel du territoire. Elle est en règle générale une vitrine pour une municipalité qui se sert de l'ouverture d'un nouvel établissement comme objectif de mandat.

Pour les territoires ruraux ou les communes de petites tailles elle représente bien plus qu'une bibliothèque classique, elle est le seul et unique lieu de diffusion culturelle, elle est le lieu de rencontre et de socialisation.

Anne-Marie Bertrand rédactrice en chef du Bulletin des Bibliothèques de France et auteur de nombreux ouvrages de réflexion sur la profession, donne dans divers documents trois lacunes majeures de cette politique et de son évolution etc. : l'évolution de la structure des effectifs, les horaires d'ouverture, les faiblesses du réseau.

La création du cadre d'emploi des bibliothèques, le modèle de concours, recrutement de formation post-recrutement des bibliothécaires lui fait dire que nous sommes dans une « *phase de précarisation voir de déprofessionnalisation des bibliothèques* », lié à la difficulté des recrutements comme à l'inadaptation de la formation. Le pourcentage d'emploi précaire (contractuels, CES, vacataires, emploi-jeunes) est passé de 11,69% en 1991 à 19,48% en 1999³⁹.

De plus on constate globalement une diminution des horaires d'ouverture hebdomadaire, déjà faibles en France en comparaison aux pays anglo-saxons.

La moyenne nationale stagne à 20 heures hebdomadaires (19h12) et le chiffre va diminuant avec la taille de la commune. Peut-on parler de service public ?

Seulement 406 bibliothèques ouvrent leurs portes 30 heures et plus et 77 seulement sont ouvertes le dimanche (57 sont situées dans des communes de moins de dix mille habitants). En règle générale l'ouverture d'un nouvel

³⁸ Anne-Marie BERTRAND, *Les bibliothèques municipales*, Edition du Cercle de la Librairie, 2002

³⁹ Anne-Marie BERTRAND, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politique*, Edition du Cercle de la Librairie, 2002

établissement sur une commune entraîne une diminution des horaires d'ouverture⁴⁰

Enfin la communauté professionnelle parle volontiers de réseau des bibliothèques publiques, mais celui-ci n'existe même pas de manière virtuelle.

En effet, la réalité des bibliothèques est éclatée et disparate. Il existe une communauté professionnelle qui se retrouve autour d'associations professionnelles (ABF, ADBDP, ADBGV, etc. et des Agences de coopération du livre en région ou CRL) et des centres de formation aux carrières des bibliothèques (CRF).

Ces associations jouent le rôle de réseaux professionnels animant journées d'étude, réflexions, formations continues, voyages d'étude, bulletins d'information etc. La plus importante et la plus anciennes d'entre elles étant l'Association des Bibliothécaires français qui regroupe, selon les années, aux alentours de 2 500, 3 000 adhérents sur l'ensemble de la communauté professionnelle. Cette association fonctionne avec 21 groupes régionaux. Ces groupes régionaux ont une activité forte autour de la formation (diplôme d'auxiliaire de bibliothèque) et de l'information professionnelle. C'est la vraie richesse de cette association. Elle s'est engagée depuis un an avec son nouveau président, dans une grande réforme de rajeunissement pour redynamiser par plus de démocratie directe cette association vieille de 100 ans.

d.2 Quid de la mixité sociale ?

Dans notre rôle revendiqué "d'avocat du diable", la bibliothèque devrait être surtout un lieu de mixité sociale. Or c'est une chose qu'elle n'a pas réussi. 80% des usagers des bibliothèques sont issus des classes moyennes, alors qu'elles ont pour mission première l'accès à la connaissance pour tous.

On peut se réjouir de certains bons résultats (nombre de m_ construits, masse des documents achetés etc.) mais on peut aussi par-là même passer à côté des grands bouleversements qui traversent la société et rater le coche nécessaire de l'évolution et du changement.

Serait-ce réellement tragique ? Ne pourvoir qu'aux missions de base, et/ou se contenter de fournir aux usagers autonomes une offre documentaire de qualité ?

⁴⁰ Anne-Marie BERTRAND, op.cit page 9

Autrement dit, face à l'enjeu de la démocratisation culturelle c'est au travers de la question de la proximité que les bibliothèques doivent réfléchir à leur finalité : « tant que celle-ci consistait à rendre accessible le plus largement possible un savoir constitué dont la légitimité ne semblait pas faire problème, mais seulement ses modes de diffusion et de médiation, les bibliothèques étaient confrontées uniquement à des questions de moyens et de périmètre d'activité – et cela suffisait à motiver la bataille pour la lecture publique »⁴¹ en conséquence elles doivent penser la démocratie culturelle en leur sein.

La bibliothèque municipale doit penser son développement sur le territoire et dans le temps, pour cela elle doit formaliser son projet, le conceptualiser. Or ce n'est pas encore dans la culture professionnelle. Le passage à l'écrit est difficile, je le constate souvent, dans l'accompagnement que je suis amenée à faire : manque de méthodologie de projet, faiblesse de la formalisation écrite du projet (même pour les équipes plus performantes).

« Les années 1990, après les années 1980, ont modernisé, développé, géré ; elles n'ont rien inventé. Le modèle de bibliothèque publique est, d'une certaine façon, immobile (...) modèle vieux de quarante ans. »⁴²

Pour expliciter cette proposition un bref détour sur les missions premières des bibliothèques est nécessaire, les territoires du métier et les évolutions en cours, les enjeux de la bibliothèque publique aujourd'hui.

⁴¹ Patrick BAZIN, *Plus proches des lointains*, Bulletins des bibliothèques de France, n°2 - 2004

⁴² Anne Marie BERTRAND, *Les Bibliothèques municipales* op.cit. page 18

II. Des bibliothèques aux médiathèques : territoire du métier.

Il n'existe aucun référentiel, ni législatif, ni réglementaire qui régissent aujourd'hui les bibliothèques publiques : ni définition, ni mission. Seuls deux textes servent alors de référence : la *Charte des Bibliothèques* du Conseil supérieur des bibliothèques et le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. Depuis de nombreuses années, cette loi est revendiquée haut et fort par les bibliothécaires qui ont besoin souvent face à leur élu, aux usagers ou au personnel d'un document cadre qui légitime leur action et leur projet.

Ce débat a été relancé lors des élections municipales de 1995 où trois communes puis quatre ont été administrées par des élus Front National.

Dans ces quatre cas, la bibliothèque a été la première victime de la "guerre culturelle" du FN : censure des achats, prescriptions d'achats, départ des professionnels et diminution des budgets. Face à cette instrumentalisation politique des bibliothèques, les bibliothécaires se sont mobilisés à nouveau pour la rédaction d'une loi. Elle est encore aujourd'hui présente dans les projets de chaque gouvernement qui passe.

Pourtant la grande majorité des pays européens ont une loi sur les bibliothèques (Royaume Unis, Danemark, Pays Bas, Finlande, République tchèque, L'Estonie, la Croatie mais aussi l'Afrique du sud, Singapour etc.).

a. Les missions des bibliothèques publiques

En l'absence de loi ou de décrets sur les bibliothèques, des textes politiques ou professionnels ont été rédigés, ils servent pour la profession de référence : Manifeste de l'UNESCO, Charte du Conseil supérieur des bibliothèques, Code de déontologie de l'ABF et de nombreux ouvrages de littérature professionnelle.

De l'ensemble de ces documents se dégage une déontologie professionnelle relativement consensuelle.

Ce vide juridique est préjudiciable aux bibliothèques à plusieurs niveaux. En période de doute ou de conflit avec élus, Etat, usagers ou personnels il est important de rappeler à chacun "les tables de la loi".

Une loi, c'est aussi reconnaître la légitimité des bibliothèques, légitimité symbolique pour les bibliothécaires eux-mêmes mais aussi légitimité pour les élus, garantie pour le public d'un service public indépendant. Aucune obligation n'est faite à une commune d'avoir une bibliothèque sur son territoire.

De l'ensemble des textes professionnels que nous venons de citer, nous pouvons extraire des grandes missions communes des bibliothèques publiques.

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. »⁴³

« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

Par le présent Manifeste, l'Unesco proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité. »⁴⁴

⁴³ Charte des bibliothèques (article 3), Conseil supérieur des bibliothèques 1991

⁴⁴ Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques, UNESCO, 1994

Le texte de l'UNESCO insiste plus fortement sur les missions d'éducation et de formation et tente ainsi d'appuyer et de légitimer les bibliothèques dans les pays du tiers monde où elles sont encore peu développées.

Savoir et liberté sont les concepts qui s'articulent pour fonder la légitimité des bibliothèques publiques. Même si depuis quelques années on lit de plus en plus de textes faisant référence au rôle social des bibliothèques.

On cite plus généralement quatre missions premières : culture, formation, information et patrimoine.

A ces missions premières, trois nouvelles missions se sont ajoutées ces dernières années et lui sont assignées de fait : missions sociales⁴⁵, réduction de la fracture numérique⁴⁶ et la question de la gratuité d'accès à la culture qui revient en force. Ce dernier point s'est cristallisé autour des débats sur la mise en conformité de la France à propos de la directive européenne (novembre 1992) sur le droit de prêt⁴⁷. Il faut savoir que la part des bibliothèques publiques en France pratiquant la gratuité totale n'est que de 20%.

Ces trois dernières missions découlent de la même réflexion : la réduction des inégalités. Il ne s'agit pas d'écarter la bibliothèque de ses missions culturelles proprement dites, mais d'une certaine manière de l'éloigner, autant que faire se peut, de la marchandisation et la mondialisation de la culture.

La bibliothèque veut et doit maintenir l'idée que la culture n'est pas une marchandise comme une autre, même si elle se confronte à des pratiques d'usagers de plus en plus consommatrices.

⁴⁵ Martine BLANC-MONTMAYEUR : « On peut dire qu'en terme d'enseigne lumineuse, c'est le mot « social » qui est associé de plus en plus au mot culture, et qui clignote de plus en plus fort sur les façades des bibliothèques » : Le rôle social des bibliothèques : quelles significations ? , Article dans Regards croisés et perspectives : bibliothèques publiques en Europe, BPI, 2000

⁴⁶ « *Les bibliothèques de lecture publique forment un réseau d'institutions culturelles le plus dense en France. Plus de 6,5 millions de personnes y sont inscrites. La diffusion d'Internet peut favoriser le rééquilibrage culturel du territoire ainsi qu'une diffusion plus large et plus égalitaire de l'accès au savoir et à la culture. (...) Les bibliothèques (...) peuvent ainsi de venir l'in des lieux majeurs de l'appropriation culturelle des technologies de l'information et de la communication par le public.* » Texte programme gouvernemental : « *Préparer l'entrée de la France dans la société de l'Information* » adopté en 1998.

⁴⁷ Loi n°2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du droit de prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs, adoptée à l'unanimité par le Parlement le 10 juin 2003.

Yannick Guin, élu à la culture de la Ville de Nantes posait en 1992 la réflexion en ces termes : « *L'enfant est instruit non pour devenir un excellent consommateur, mais pour être en état d'exercer son jugement, afin d'être en mesure plus tard d'exercer ses droits et de remplir ses devoirs de citoyen. La bibliothèque est donc le lieu de la critique, des subversions, des refus et de la maîtrise des langages.* »⁴⁸.

En l'absence de texte, les missions assignées aux bibliothèques s'étendent de plus en plus, confuses pour nombre de décideurs, les bibliothèques sont de plus en plus fragiles aujourd'hui. Souvent touchées par les arbitrages budgétaires il est fréquent qu'elles voient se réduire les budgets d'acquisitions⁴⁹.

Ce vide réglementaire, cette niche « atopique » est peut être par-là même un espace d'expérimentation possible, un terrain pour l'utopie.

« Quelles sont frontières du champ d'action des bibliothèques ? Le culturel, l'éducatif, le social se mêlent inextricablement. Oui, mais quelle(s) culture(s) dans les bibliothèques, à un moment où les élus se focalisent sur les cultures dites « émergentes » ou « urbaines » ? Quel rôle éducatif pour des structures qui voulaient « déscolariser la lecture » ? Quel rôle social pour des équipements de proximité chargés implicitement de lutter contre les processus d'exclusion ou de relégation mais aussi contre la violence urbaine en offrant une alternative à la rue et à ses délinquances ? (...) Comment en même temps, soutenir la création littéraire, diffuser le patrimoine commun, contribuer au partage du savoir, ouvrir des portes et nourrir des curiosités, attirer plus d'usager, accompagner le parcours scolaire des enfants, conserver la mémoire locale, jouer un rôle d'espace public, prendre en compte la diversité des usages et être un endroit pacifié, un outil de prévention des crises et des conflits ? ... »⁵⁰

En tentant de resserrer la fonction de la bibliothèque à ses missions fondatrices l'objectif était de mesurer le décalage avec la crise qu'elle est en train de traverser. Or, les enjeux qui la traversent et qu'on lui assigne ici ou là, la dépassent totalement ou en partie. Territoire mouvant, dans ses fondements, on comprend mieux qu'elle puisse se réfugier parfois sur les territoires du métier.

⁴⁸ Prise de notes

⁴⁹ François ROUET « *S'ils ont augmenté, les budgets n'ont pas suivi l'enchérissement des coûts. Et, ce, depuis de longues années ; on a pu estimer à un quart et plus la diminution effective, c'est-à-dire en francs constants, des budgets des BM des villes de 20 000 à 100 000 habitants de 1991 à 1997 environ.* » op.cit 22

b. Le métier, la formation

« Le bibliothécaire idéal, ne peut exister, du moins sous la forme d'un seul être humain (...) c'est plutôt un état, une complexion. (...) S'il est difficile de définir ce que doit être un bibliothécaire, en revanche, on peut dire ce qu'il n'est pas. Il n'est pas un curé, ni un médecin, ni qui que ce soit de prescripteur. Il n'a ni doctrine ni science particulière à vendre et, en cela, il se distingue nettement de l'enseignant. Il n'est pas non plus un commerçant. »⁵¹

Le métier de bibliothécaire est composé de 31 métiers différents, selon le *Recensement des métiers des bibliothèques* édité en 1995. Il représente, aujourd'hui, 26 000 emplois uniquement en bibliothèque territoriale dont 40% environ sont du personnel qualifié. On ne peut séparer une réflexion sur le métier d'une réflexion sur la formation.

La légitimité des bibliothèques s'est constituée depuis les années cinquante autour de la professionnalisation de son personnel. Aujourd'hui si encore 20 000 personnes travaillent bénévolement au travers du réseau des bibliothèques-relais des bibliothèques départementales, c'est encore et toujours un combat pour un responsable de bibliothèque municipale ou départementale que de faire reconnaître la nécessaire qualification d'une telle fonction. Le métier, dans l'imaginaire de l'élu, encore trop souvent, se limite à la distribution de livres et à leur rangement sur des étagères.

Les emplois de catégories C (employés de bibliothèques, agent) sont encore souvent occupés par des "recasés" des services techniques, services scolaires etc.

Le bibliothécaire, si l'on admet qu'il n'est pas protéiforme est un technicien de la documentation et un médiateur (passeur).

La formation des cadres A et B est assurée par l'ENSSIB (Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des bibliothèques depuis 1963) et les

⁵⁰ Anne-Marie BERTAND, *Les bibliothèques municipales, enjeux culturel, sociaux, politiques*, Edition du Cercle de la Librairie, 2002

⁵¹ Michel MELOT op.cit page 2

universités au travers d'IUT, UIP Métiers du Livre et CRFCB (Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques).

En 1991, la réforme des statuts de la fonction publique territoriale (filiale culturelle) a vu la suppression d'un diplôme très cher aux bibliothécaires : le Certificat d'aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires (CAFB). Diplôme dispensé par les bibliothécaires eux-mêmes, il représentait le moment de la transmission de la culture professionnelle et de son esprit souvent militant. La réforme a donné naissance également à la création d'un corps de cadres supérieurs en bibliothèques (conservateur territorial).

b.1 De l'importance de la formation

La formation doit être en permanence en adéquation avec les changements, les évolutions et les nouveaux enjeux de la lecture. Or les prescripteurs de formation (CNFPT principalement) ne sont ni des professionnels de bibliothèques, ni des observateurs de ces changements.

Il est nécessaire pour une équipe, un responsable de formation de redéfinir toujours les territoires du métier. Entre les trois conceptions du métier (muséale, culturelle et éducative), avec l'arrivée (même lointaine) des nouveaux supports, la diversité des publics, la tendance serait plus à l'heure actuelle de fabriquer des spécialistes : bibliothécaire-manager, bibliothécaire-médiateur, bibliothécaire informaticien etc.

Cela enrichit la communauté professionnelle mais cela déplace les frontières du métier.

b.2 Les territoires du métier

La légitimité de la bibliothèque publique a été avant tout bibliothéconomique, aujourd'hui elle est partiellement remise en cause car la bibliothèque doit rendre compte de sa performance : « *mesurer la performance, productivité des équipements, détermination d'objectifs : autant de concepts nouveaux que la*

*bibliothécaire que doit s'approprier et qui, il faut le reconnaître, ne font pas partie – ou peu- de sa culture professionnelle. »*⁵²

Il y a des territoires de résistance qui sont souvent la collection et/ou le catalogage. Au dernier congrès national de l'Association des Bibliothécaires Français (Toulouse, mai 2004) une table ronde intitulée « *Territoire du métier : anciennes et nouvelles frontières* » a été l'aveu d'une certaine « déprime du métier ».

S'il se retranche de temps à autre sur la technicité de son métier, le bibliothécaire est aussi, et le revendique souvent haut et fort, un passeur, un médiateur entre le lecteur et l'œuvre.

La médiation prend en compte la dimension sociale la plus importante de la lecture, le partage. La médiation, concept accueillant des années quatre vingt dix est aujourd'hui en bibliothèque un concept en crise. Le bibliothécaire est de moins en moins légitimé sur ses missions de médiation et accueille un nouveau comportement plus exigeant, plus agressif, voire plus bruyant de l'utilisateur avec beaucoup d'étonnement et d'incompréhension. Un peu à la manière de l'enseignant qui aujourd'hui a perdu de son aura et de sa notabilité. Si le discours sur la médiation, et comme le souligne Jean CAUNE, « *c'est d'abord comme recherche d'espaces de parole qui favorisent le contact et le dialogue.* »⁵³

Lectures et réflexions nous confortent dans l'idée d'une privatisation de l'espace public et des comportements plus sensibles à gérer pour les bibliothécaires : « *concert incessant de sonneries de téléphones portables, utilisation des sas d'évacuation comme lieux de prières, développement du grignotage dans les salles de lecture* » usages constatés toujours par Olivier Chourrot à la BPI.

« Beaucoup d'adolescents [...] se retrouvent à la bibliothèque (ce qui peut poser, dans certains cas, le problème de la surveillance et de la sécurité). On se retrouve à la médiathèque, on y donne des rendez-vous, des personnes âgées jouent aux cartes, beaucoup de jeunes viennent faire leurs devoirs [...]. La très forte fréquentation s'accompagne aussi de détournements dans l'utilisation du lieu : certains distribuent des tracts, d'autres viennent avec nouveaux nés et chauffe-

⁵² Olivier CHOURROT, *Territoire du métier : anciennes et nouvelles frontières*, intervention au Congrès national de l'ABF en juin 2004

⁵³ Jean CAUNE op.cit page 29

biberons, des professeurs utilisent le lieu pour dispenser des cours particuliers, des parents laissent leurs enfants durant toute une partie de la journée profitant de cette garderie gratuite. »⁵⁴. Extraits d'un récent rapport, de tels témoignages sont devenus un thème récurrent de la littérature professionnelle.

On pourrait lui opposer la réflexion suivante :

*« On s'est proposé d'ouvrir la BM sur la rue. Et voici que la rue s'est invitée à la BM
Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, sur ce que l'expression, qui revient souvent, de « détournement du lieu », comporte de fondé et d'erroné. Sur le fait qu'on ne peut pas à la fois vouloir tous les publics et les vouloir conformes aux classes supérieures et moyennes. Sur le fait que le bruit n'est pas l'apanage des bibliothèques de quartier ; on se déplace et on bavarde beaucoup dans les BU, et il n'y avait pas plus bruyant que la salle Labrouste. Dans les expositions, combien d'entretiens particuliers, sur les thèmes les plus triviaux et entre les personnes les mieux accoutrées, entre le tableau que vous aimeriez contempler et vous. Quand on recherche le silence, ce qui est légitime, il n'y a pas un brouhaha chic et un brouhaha vulgaire. »⁵⁵.*

Voilà qui fait bouger le territoire du métier. Le bibliothécaire se trouvant alors en position d'éducateur du « vivre ensemble », chose qu'il fait avec beaucoup de réticence. Depuis quelques années on voit apparaître, dans les catalogues de formation et journées d'études professionnelles, la question de la formation des usagers. C'est une façon bien timide et un peu facile (même si nécessaire) que de répondre au problème et à la médiation : bibliothécaire formateur de ces propres usagers-lecteurs, pour un lecteur conforme et autonome.

D'autres territoires du métier sont également en pleine mutation, liée au traitement technique du document.

La multiplicité des sources documentaires (relatif à l'Internet), l'externalisation de certaines tâches (récupérations de notices de catalogages et autres) produisent des déplacements importants, des technicités nouvelles et complexes qui ne sont sans poser de difficultés de mise en application, voire même retardent les évolutions nécessaires.

⁵⁴ François ROUET, *La grande mutation des bibliothèques municipales, modernisation et nouveaux modèles* - ministère de la Culture et de la Communication, DEP, 1998, p. 100 et 167

⁵⁵ Article de Jean-Luc GAUTIER – GENTES op.cit 28

Il s'agit alors pour le bibliothécaire de maîtriser l'ensemble des outils lui permettant le repérage et le filtrage documentaire qu'on lui demande.

Umberto Eco parle de la culture en ces termes : « *le produit d'un filtrage et d'une hiérarchisation des savoirs et des œuvres, sans lesquels il ne peut y avoir de références communes.* »⁵⁶. Le bibliothécaire, ou cyber-bibliothécaire, comme certain le nomme, trouve dans cette conception les contours d'un métier en devenir.

Le rôle du bibliothécaire étant alors de nous aider dans cette construction d'une culture "commune" et polysémique pour chacun.

Aujourd'hui les établissements s'allient en faisant des consortium d'achat de licences, de ressources électroniques, ce qui fait dire à Olivier Chourrot que « *Sous toutes ses formes, la collectivisation de l'achat de documents numériques risque d'être vécue par le bibliothécaire comme l'externalisation de son « cœur de métier »* »⁵⁷

On se rend compte à quel point le métier de bibliothécaire n'existe pas en soit, qu'il est de plus en plus composé de compétences multiples, que de la négociation d'un consortium international d'achat à de la gestion d'une petite bibliothèque en Corrèze, un monde existe.

Y a-t-il encore une identité professionnelle commune entre ces deux bibliothécaires ?

« Les bibliothèques, tout en étant présentes avec le succès que l'on sait sur la plupart de ces terrains, se sont elles-mêmes peu ou pas ouvertes, par exemple, à des professionnels de l'informatique, du travail social, de la didactique ou de l'animation. Condamnées malgré elles à se constituer de manière défensive voire obsidionale, trop coupées du monde de l'université et de la recherche auquel elles se rattachent naturellement, ces professions peuvent courir le risque de se réfugier dans une technicité de plus en plus pointue et, ainsi, de se banaliser. Les bibliothécaires dans leur quête justifiée de reconnaissance professionnelle et sociale ont souhaité concentrer à l'intérieur de leurs seuls cadres d'emploi l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de missions de plus en plus diversifiées et de plus en plus complexes. Au moment où l'on évoque de plus en plus

⁵⁶ Umberto ECO, dans *Text-e / Le texte à l'heure de l'Internet* de Noga Arikha, Gloria Origgi, 2001

⁵⁷ Olivier CHOURROT, op.cit page 40

les idées de polyvalence et de mobilité dans l'ensemble de la fonction publique, et plus généralement dans l'ensemble du monde du travail, on perçoit bien à quel point l'excessif fractionnement interne à un métier semble avancer comme à contre-courant du monde comme il va. Il pourrait donc sembler logique que, si des évolutions statutaires devaient se produire, elles aillent dans le sens de la simplification et de la souplesse et se réfèrent à une vision unifiée du dit métier. »⁵⁸

Dans ce même débat (Congrès de l'ABF à Toulouse en juin dernier) un autre intervenant nous a fait lecture de quelques avis de recrutement de bibliothécaires dans la Gazette des communes ou Télérama. On y constate le glissement du terme de directeur de bibliothèque au profit de celui de responsable mais apparaissent souvent des responsables de communication et même paraît-il des "cyber-bibliothécaires".

« De nombreux indices portent à croire que « bibliothécaire » n'est plus un métier unique. La bibliothèque a aujourd'hui besoin de compétences très variées, représentatives d'une pluralité de « métiers » - si l'on tient à garder ce terme »⁵⁹

Est-ce un mal en soit ?

De nombreux bibliothécaires sont conscients de cette crise actuelle du métier. La preuve en est les innombrables articles et débats ouverts dans la presse professionnelle, colloques et congrès professionnels.

Les enjeux sont posés, les analyses sont faites, mais comment inventer un nouveau modèle ?

Au cours des études et audits que j'ai pu faire, de nombreux responsables d'établissement appellent de leurs vœux une relève jeune et dynamique dont ils pensent pouvoir assumer le changement. Est-ce juste une histoire de génération, les militants de la lecture publique s'opposant alors aux nouveaux techniciens de l'information et du management ?

En tout état de cause et à chaque fois que l'analyse a été faite, j'ai noté, même au sein d'établissement performant une déperdition des compétences (relatives ou non) et une perte du sens du métier. Un éloignement des grands principes qui font qu'un jour on a choisi cette place là dans le monde.

⁵⁸ *Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques faite au Premier ministre, dernier rapport 1998-1999.*

Pour avoir organisé des formations de bibliothécaires à l'étranger - en tant que militante d'une association pour le développement des bibliothèques publiques dans les pays du sud - Liban, Algérie, les récits des professionnels de retour, témoignaient du même sentiment : avoir retrouvé là-bas, le sens du métier, le pourquoi de leur positionnement en bibliothèque aujourd'hui.

Il est bien facile de comprendre pourquoi : un territoire vierge, un métier en construction, en fait un métier retrouvé. Un entre soi préservé ?

b.3 Un métier à réinventer ?

Comment trouver un sens renouvelé de son métier ? Comment être plus réactif et plus pertinent face aux changements ?

Remobiliser les compétences, redynamiser le métier et les équipes par le projet. Plusieurs niveaux d'intervention pourraient être envisagés.

Le politique doit prendre sa place : les élus, le bibliothécaire

Il s'agit de construire ou formaliser une vision politique de la lecture (long terme), soit définir :

- les objectifs sur l'environnement interne et externe,
- un projet d'avenir mobilisateur,
- des modes de vie collectifs,
- des principes de management.

Une stratégie professionnelle : la direction doit définir une stratégie.

Il s'agit d'identifier et donner les impulsions mobilisatrices et de définir des actions prioritaires.

Former une équipe: Avec la direction et l'ensemble de l'équipe tenter de définir des objectifs opérationnels en démultipliant la stratégie au sein des services et définir des actions prioritaires, pour et avec chaque agent.

Une responsabilité individuelle :

Il s'agit de mettre en place un fonctionnement par contrat d'activité dont chaque agent est investi et peut faire son propre bilan à court terme

⁵⁹ Dominique AROT, *Les bibliothèques dans l'histoire du développement urbain*, Colloque Grenoble janvier 2002

D'autres appellent cela la gestion des compétences, d'autres encore le management participatif, il s'agit d'expérimenter d'autres modes de gestion des compétences professionnelles, tracer des chemins et en changer en cours de route, essayer de faire naître de l'innovation. Certains parlent aujourd'hui de management durable, soit l'application des principes du développement durable dans le management public.

« Les missions des bibliothèques se diversifient, les techniques qu'elles emploient évoluent à grande vitesse, il y a donc place pour les expériences et les innovations. Ce qui peut paraître banal à un endroit pourra apparaître comme fortement innovant à un autre. Faire émerger des services et des besoins nouveaux, des organisations de travail inédites et identifier ainsi des gisements d'emplois de titulaires : programme difficile, mais seule condition de la réussite. Il faut intégrer dans ce dispositif une sorte de droit à l'échec : tenter des expériences de services ou de dispositifs nouveaux quitte à en conclure qu'on avait fait fausse route et en tirer ainsi bénéfice dans le fonctionnement du service public. Dans une société de l'information qui tend à éliminer les intermédiaires et à privilégier les démarches individuelles, il est nécessaire d'explorer le vaste champ de tâches de médiation »⁶⁰

Quels personnels pour cela ? Quelle formation pour ces personnels ?

Qui fait la formation des responsables aujourd'hui ? Des « anciens » ? Des bibliothécaires ?

b.4 Ouvrir la formation à d'autres métiers, d'autres réflexions

« Il est indispensable pour les bibliothèques de s'ouvrir effectivement à d'autres emplois et à des fonctions nouvelles, à d'autres catégories de personnel. Il faut se garder de certains risques de corporatisme. La tolérance et l'ouverture devraient être de règle à l'intérieur des équipes de travail. Il est urgent de consolider et de mutualiser les structures et les outils de formation, en mettant bien sûr l'accent sur la formation de formateurs et sur le partage des expériences des uns et des autres, au-delà des clivages entre fonctions publiques, puisque aussi bien les structures de formation de l'État (ENSSIB, centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques) sont ouvertes à des publics divers »⁶⁰

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques m'a commandée en 2004 une semaine de formation sur « les politiques territoriales de la lecture » (semaine optionnelle pour des conservateurs en fin de

⁶⁰ François ROUET, *La grande mutation des bibliothèques municipales, modernisation et nouveaux modèles* - ministère de la Culture et de la Communication, DEP, 1998,

formation). Cette confrontation directe avec la nouvelle génération de professionnels m'a laissée pour le moins perplexes.

Les futurs conservateurs ont posé un certain nombre de questions qui sont en droit de nous inquiéter, voire de nous interroger sur leurs connaissances, sur leur formation mais aussi sur leur histoire personnelle.

La méconnaissance des dispositifs "Politique de la Ville", des réalités sociales des quartiers et des partenaires qui la composent, des enjeux de médiation sont apparues pour l'ensemble des intervenants de la session de formation.

Combien de sociologues, urbanistes, ethnologues, économistes, architectes, chefs de projets "Politique de la Ville", animateurs de centre social, d'élus, artistes ou auteurs interviennent à l'ENSSIB ou dans les centres de formation aux carrières des bibliothèques ? Peu nous disent les responsables des dites formations.

La profession doit obligatoirement s'ouvrir dans sa formation et dans ses murs, intégrer de nouveaux métiers, nouvelles fonctions si non elle court le risque de rester sur un modèle obsolète.

b.5 Ouvrir les bibliothèques à d'autres métiers

Avec l'arrivée conjointe des emplois-jeunes en bibliothèque et la circulaire co-signée Ministère de la Culture/Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1996 sur les médiateurs du livre en bibliothèque⁶¹, des débats troublés se sont déroulés fin des années quatre vingt dix.

Il s'agissait alors de créer un nouveau profil d'animateur en bibliothèque, spécialisé sur le livre. Le médiateur du livre devait porter la bibliothèque hors de ces murs, la rendre plus proche de ceux qui en étaient le plus éloignés (prisonniers, malades, faibles ou non-lecteurs, bébés, bibliothèque de rue, lectures en appartement, etc.).

Responsable alors de la mise en place d'une de ces formations diplômantes (BEATEP, Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire), j'ai organisé pour le groupe PACA de l'Association des Bibliothécaires français, trois journées d'études afin d'accompagner, de débattre. Quels débats !

⁶¹ Circulaire Ministère de la Culture/Ministère de la Jeunesse et des sports

Il était question de déprofessionnalisation du métier ("bibliothécaire au rabais"), de rapt des missions de médiation propres au métier (que de toute manière beaucoup ne font pas), il s'agissait visiblement d'une profession crispée.

La démonstration nous l'avons faite par la qualité de la formation. Plus animateurs que bibliothécaires, une nouvelle génération de militants de la lecture publique était née (trois promotions en PACA).

Qu'en est-il aujourd'hui avec la fin des emplois-jeune et la disparition progressive des médiateurs ?

Les bibliothécaires ont-ils repris la place ainsi construite ?

Ont-ils le temps, l'envie, la formation ?

Combien sont-ils encore en poste aujourd'hui ?

Très peu. Quelques communes ont créé des postes d'animateurs territoriaux (nouvelle filière de la fonction publique territoriale) mettant à la disposition de la bibliothèque des postes de médiateurs du livre.

Nous n'avons d'une part aucun recul et d'autre part un échantillon trop faible pour en tirer des conclusions. Cependant certains ont passé les concours d'assistants, assistants qualifiés et ont intégré, parfois dans le même établissement, des missions correspondant alors au grade obtenu.

« A l'intérieur des équipes de travail, ces jeunes peuvent apporter un regard renouvelé, un dynamisme, une naïveté même, réellement salutaires. Il faut souligner que l'apparition des emplois-jeunes (on en dénombrerait actuellement 1 100 dans le secteur du livre et de la lecture) se produit alors qu'existe déjà une proportion non négligeable d'emplois de non-titulaires dans les bibliothèques »⁶²

Dans l'étude menée à Gardanne en date de juillet 2004, (Ville-Lecture, bibliothèque performante qui compte 40% d'inscrits de la commune, lisible, ce qui dénote d'une bonne implantation), la disparition des trois médiateurs du livre, a été vécue par les partenaires associatifs, sociaux ou culturels comme un repli sur soi de la médiathèque.

Les bibliothécaires doivent accepter que ce n'est pas seuls qu'ils relèveront le défi du changement.

⁶² Conseil Supérieur des Bibliothèques, rapport au Premier ministre, 1998

b.6 Ouvrir le débat, le porter dans l'espace public

Qui sait aujourd'hui que les bibliothèques sont en crise ?

Les réalités sont multiples, la diversité des métiers et des réalités territoriales, sont importantes. L'ensemble des bibliothécaires n'a pas le même niveau d'information, alors se repose la question d'un manque de structuration d'un réseau professionnel.

Quel élu communal, départemental ou régional sait qu'il bénéficie sur son territoire du plus répandu des établissements culturels, qui touche le plus de public (plus qu'un théâtre, qu'une école d'enseignement artistique) ?

Le débat est ouvert dans la profession, et il suffit de lire régulièrement la presse professionnelle pour s'en convaincre.

Pourquoi rester entre soi ? Pourquoi ne pas ouvrir le débat aux élus, aux sociologues, ethnologues, urbanistes, politologues, auteurs et artistes ?

Comment les autres pays en Europe et dans le monde gèrent-ils la crise qui, en fait, touche même les pays anglo-saxons (dans une moindre mesure il est vrai) ?

Repli professionnel ? Il s'agit de sortir de la position de l'accueil et entrer dans celle du partage.

c. La crise du modèle encyclopédique

« En effet, le postulat encyclopédique considère souhaitable et possible la représentation du monde en un système organisé où l'ajout de toute diversité nouvelle vient enrichir le paysage et renforcer la cohérence. (...) De fait, la visée encyclopédique se trouve aujourd'hui, non pas niée, mais en voie de dépassement sous la pression conjuguée de multiples mutations technologiques, sociétales, voire anthropologiques. En conséquence de quoi, le projet bibliothèque est à reconsidérer de fond en comble. »⁶³

⁶³ Dominique AROT, op.cit page 16

c.1 Pourquoi peut-on dire qu'il y a crise du modèle ?

Les bibliothèques n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs :

- 18% d'usagers (taux stable depuis dix ans et en baisse depuis deux années consécutives 1999 et 2000)⁶⁴,
- étroitesse des horaires d'ouverture,
- un principe de gratuité en recul,
- la stagnation des budgets d'acquisition,
- l'essoufflement des constructions de nouveaux établissements,
- le retard important de l'offre électronique en bibliothèque et même de l'Internet des bibliothèques,
- la faiblesse des nouveaux services,
- la faiblesse de la communication,
- la faiblesse de la connaissance des publics,
- le manque d'interculturalité des collections,
- l'inadéquation du lieu-bibliothèque
- l'image des bibliothèques.

La bibliothèque s'éloigne des publics, se rapproche toujours plus de son public.

Nous ne traiterons pas dans cette partie, l'ensemble de ces paramètres de la crise mais les retrouverons dans toutes les étapes de notre propos.

Pendant longtemps l'ensemble du corps social a cru qu'il suffisait d'accroître les lieux de diffusion de la lecture pour accroître la pratique de la lecture.

Nous voyons bien que cette politique longtemps portée s'est décrédibilisée. Jean-Claude Passeron, sociologue nous apportait dès 1986 une analyse importante et un début de réponse. En effet, selon lui c'est « *une illusion de croire que l'augmentation de l'offre de la lecture en bibliothèque produira mécaniquement, en même temps que l'augmentation globale de l'intensité de lecture, l'augmentation de la part des lecteurs des classes populaires (...) l'augmentation d'une offre inchangée butera vite sur un effet de plafonnement. (...) Trop peu est fait pour*

⁶⁴ Ce pourcentage est de 65% au Danemark, 58% en Grande Bretagne et 29% aux Pays-Bas, l'Espagne et la Grèce

diversifier le sens social de l'espace intérieur des bibliothèques, pour faire changer son marquage social. »⁶⁵

Nous n'allons pas ici passer en revue l'ensemble des éléments analytiques qui expliquent la baisse de la fréquentation des bibliothèques. Une polémique sur les chiffres existe, la presse professionnelle s'en est fait l'écho à de nombreuses reprises, l'ensemble de ces paramètres a été brillamment analysé dans un article du *Bulletin des bibliothèques de France* par Jean-Luc Gautier-Gentes, inspecteur général des bibliothèques, intitulé *Refonder les bibliothèques municipales*.

Reste qu'au-delà de cette baisse nous constatons une faible adhésion de la population au modèle bibliothèque publique. Pourquoi ?

Force est de constater qu'il ne correspond pas ou peu aux attentes des publics potentiels.

c.2 Le statut de la médiation dans l'action culturelle en bibliothèque

« La médiation du livre se situe à l'écart d'actions culturelles, parfois prestigieuses, qui ont fréquemment pour objet de révéler les facettes de tel livre ou document particulier, l'intérêt d'un fonds exceptionnel ou de la bibliothèque en général. La médiation apparaît plutôt comme une action banale, ordinaire, continue, destinée à accroître, à multiplier les accès aux livres de manières réelle et symbolique par le biais de l'institution qu'est la bibliothèque »⁶⁶, elle n'a donc pas uniquement des enjeux culturels.

Elle représente un impératif social pour la bibliothèque comme pour tout autre espace public. Elle prend tout son sens dans la relation dialectique que nous entretenons entre nous (je) et les autres (la communauté).

C'est un impératif culturel et politique, la médiation doit assurer un minimum de savoir, représentation et langage commun.

Parce que la bibliothèque publique en France s'inscrit, dans un champ esthétique et culturel bien déterminé (dont on peut regretter l'étroitesse), la bibliothèque a besoin de la médiation.

La médiation du livre et la médiation en bibliothèque ont ceci de plus fondamental, que tout autre médiation dans d'autres institutions publiques culturelles, que

⁶⁵ Jean-Claude PASSERON, *Le plus ingénument polymorphe des actes culturels : la lecture*, texte de travail

⁶⁶ Anne KUPIEC Op. cit, page 24

l'exclusion de cet espace (voir même l'exclusion de l'espace commun de la langue) remet en question les fondements mêmes de la sociabilité et de l'appartenance à une communauté (il s'agit alors d'une médiation didactique plus que directement culturelle s'appuyant sur l'acquisition des formes du savoir : la lecture)⁶⁷.

Cette exclusion est moteur de risque et de dissolution du lien social.

Les catégories sociales populaires fréquentent peu la bibliothèque, parmi elles nombreux sont ceux qui sont exclus ou éloignés de la langue (et donc d'une certaine forme de culture). Ce constat devrait être intolérable pour l'institution qui est le lieu de la diffusion du savoir. Pourquoi peu d'entre elles se sentent interpellées ? Méconnaissance des publics, méconnaissance des enjeux ?

Les missions sociales des bibliothèques (réduire la fracture numérique, lutter contre l'illettrisme, socialiser les groupes etc.) ne sont pas apparues par hasard, mais par nécessité. Les bibliothèques perdent leur valeur universelle, leur légitimité, si elles perdent (ou ne gagnent pas) la capacité à réunir l'ensemble de la communauté.

Apparaissent alors, de par la volonté politique d'élus ou de bibliothécaires, des actions qui tendent à développer autour de la bibliothèque une politique d'intégration sociale des populations et une politique d'accès.

On différencie la médiation du livre (enjeu social) de la médiation en bibliothèque (enjeu culturel) les deux pouvant se rejoindre sur des populations ciblées. La médiation du livre en bibliothèque ou hors de la bibliothèque se définit comme la capacité de jeter un pont entre deux parties qui se méconnaissent, faire un lien entre des populations éloignées de l'écrit et l'institution publique et culturelle "bibliothèque".

De ces deux types de médiation naissent des pratiques (et des techniques), des projets différents. La médiation interne se définit comme un accueil personnalisé

⁶⁷ Bernard LAMIZET, « *La médiation didactique inscrit la représentation de la sociabilité dans les formes du savoir et dans les bibliothèques. Au lieu de faire l'objet d'une appropriation par la médiation des formes esthétiques dotées de signification, la sociabilité inscrit sa continuité dans les logiques de la transmission et de l'apprentissage : la médiation didactique s'inscrit dans les formes, les objets et des lieux qui fondent l'unité et l'intégration culturelle de la sociabilité sur reconnaissance et l'acquisition de savoirs communs. La médiation didactique ne se fonde pas sur la reconnaissance commune des même formes esthétiques, mais sur l'apprentissage des savoirs communs, qui constituent, par les conditions mêmes dans lesquelles le lieu l'apprentissage, la garantie de la pérennité d'une sociabilité commune. (...)* » *La Médiation Culturelle*, L'Harmattan , 1999

pour des recherches ou demandes spécifiques (recherche d'emploi, soutien scolaire, etc. mais aussi le conseil de lecture). La médiation externe donne lieu à des partenariats divers et à des bibliothèques de rue, lecture dans les crèches, les salles d'attente de PMI etc.).

Une autre conception de la médiation est également apparue, celle qui consistait à pacifier la bibliothèque. Les médiateurs ainsi employés étaient des vigiles à l'entrée des bibliothèques. Les exemples ne sont pas majoritaires mais ne manquent pas. Nous ne parlerons pas de ce type de médiation qui dévoie le terme même.

L'expérience des médiateurs du livre que nous développerons plus loin s'inscrit dans le cadre de cette médiation externe.

Globalement l'activité externe des médiateurs du livre a eu pour conséquence positive, souvent, l'entrée d'un nouveau public à la bibliothèque.

Les termes de médiation et d'animation se diluent parfois, les distinguer fait intervenir les notions d'espace et de temps. La temporalité de la médiation est longue et toujours dans la continuité. La médiation peut éventuellement s'appuyer sur des actions d'animation, voire avoir des objectifs communs. Il ne s'agit pas, nous l'espérons, d'arriver à une politique communautariste de ségrégation sociale mais à une ouverture et à une possibilité de mise en partage. Il s'agit de donner du sens à cet espace public. Enfin, « *la médiation se révèle, en fin de compte, indispensable, bien que vouée à disparaître pour chacun et toujours à recommencer pour tous.* ».⁶⁸

⁶⁸ Anne KUPIEC op.cit page 24

III. La question du public

Comme il n'y a pas un public mais des publics, même si c'est une lapalissade que de le rappeler, on ne peut logiquement attendre de ces publics une même et façon d'être en groupe.

« Les usagers sont des êtres humains. En tant que tels, il n'est pas réaliste d'espérer qu'ils restent durant des heures assis devant un livre ouvert ou un écran, qu'ils se taisent en permanence, particulièrement les jeunes »⁶⁹.

a. Qui sont les usagers ? Qui sont les infidèles ?⁷⁰

Par usagers nous entendrons, dans cette partie, les personnes fréquentant la bibliothèque, soit uniquement pour des emprunts (inscrits) soit pour des usages sur place (non-inscrits).

a.1 Les usagers, les usages

Les usagers des bibliothèques municipales sont plutôt jeunes (40% des usagers ont moins de quatorze ans), féminin (57%), diplômés, issus de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures et urbains (Sources Les pratiques culturelles des français, 1997).

Les usagers des bibliothèques ont des pratiques de lecture plus intensives que les autres. Ils achètent aussi beaucoup et possèdent plus de livres que la moyenne de la population.

C'est une pratique familiale et une pratique ancienne. 64% des usagers interrogés ont commencé à fréquenter une bibliothèque avant vingt ans et 68% ont une autre personne de la famille inscrite. Ce qui tend à montrer globalement que le public y est fidèle.

On y vient avant tout pour emprunter un livre, lire sur place ou faire une recherche, beaucoup moins pour y écouter des disques ou regarder des vidéos, même si ce

⁶⁹ Jean-Luc GAUTIER-GENTES , op. cit page 28

⁷⁰ Les données qui suivent sont tirées d'une étude commandée par la Direction du Livre et de la Lecture en 1997 et exploité par l'ouvrage noté ci-dessous.

chiffre est inversé pour les usagers non-inscrits. Beaucoup y viennent pour discuter, autant chez les inscrits que chez les non inscrits.

« On le voit, à l'intérieur de la population que constituent les usagers, de grandes différences peuvent se faire jour. L'âge et, à un moindre degré, le statut familial semblent les deux discriminants principaux, alors que le sexe semble avoir moins d'influence. L'usage de la bibliothèque serait ainsi lié à une biographie du lecteur-usager, où joueraient à la fois un besoin de bibliothèque et une envie de bibliothèque. »⁷¹

a.2 Les non-usagers

Ils sont l'opposé de la description de l'utilisateur, soit : âgé, peu diplômé, rural et appartenant aux classes populaires. La bibliothèque n'est donc pas un repère de "vieux" comme l'image semble être de mise.

L'éloignement de l'institution bibliothèque s'explique par l'éloignement avec l'activité qui la caractérise le plus, soit la lecture : éloignement du livre et de la lecture. *« C'est toujours le rapport à la lecture qui est le principal facteur explicatif de la (non)fréquentation d'une bibliothèque »⁷¹.*

Ce n'est pourtant qu'un des facteurs éloignants. Les autres sont en lien avec des questions de proximité, de condition d'inscription et de fonctionnement. Même si le premier élément éloignant étant la distance de la pratique de lecture.

Les non-usagers reconnaissent que la bibliothèque est un endroit « où l'on se sent libre », les éléments réglementaires sembleraient peu importants. *« La légitimité sociale est donc saluée même par ceux qui ne la fréquentent pas. »⁷¹.*

Parmi les non-usagers il y a les ex-usagers, les infidèles (31% des non-usagers). Le profil est le même que pour les usagers (jeunes, femmes, diplômés). On sait aujourd'hui qu'un parcours de lecteur est rarement linéaire, qu'il est ponctué d'arrêts, de recommencements, d'intermittences, d'investissements évolutifs. L'abandon de la bibliothèque ne peut pas être considéré comme une séparation irrévocable.

⁷¹ François HERSENT, *Les bibliothèques municipales et leurs publics, pratique ordinaire de la culture*, ouvrage collectif préfacé par Jean-François HERSENT, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2001

Quelles sont les raisons de la non fréquentation chez l'ensemble des ces non-usagers ?

Ils évoquent (par ordre d'apparition et d'importance) :

- l'achat personnel de livres
- peu de pratique de la lecture
- les horaires d'ouverture trop étroits
- les contraintes liées au retour trop rapide des ouvrages
- la sensation de ne pas y trouver les ouvrages désirés⁷²
- méconnaissance du lieu
- pas de goût pour la lecture
- ne connaître personne qui la fréquente
- l'éloignement
- l'offre de loisirs limitée
- etc.

Les contraintes tarifaires semblent peu importantes. En tout état de cause ce qui semble important de retenir ici, c'est que parmi les motifs de non –fréquentation de la bibliothèque arrive de manière suffisamment significative la question des horaires d'ouverture, du fonctionnement (durée et modalité du prêt) et de représentation de la collection (fonds de l'ensemble des documents de la bibliothèque).

Nous n'irons pas plus en détails sur les usages différenciés selon les catégories jeunes, femmes etc. Cependant, les jeunes sont la première catégorie qui semble touchée par la désaffection des bibliothèques.

« Les enjeux que représente la fréquentation de la bibliothèque par les jeunes dépassent la question de la réussite scolaire. Il s'agit, aussi, de contribuer à former des adultes et des citoyens éclairés. C'est pourquoi la fidélisation de ce public est un souci constant des bibliothécaires, et leur « abandon » de la bibliothèque une déception. Or, beaucoup de jeunes cessent de fréquenter la bibliothèque en même temps qu'ils sortent du système scolaire : leur fréquentation étant prescrite, voire contrainte, dans le cadre du système scolaire, elle s'interrompt quand la contrainte disparaît, quand « *les stimulations*

⁷² Richard HOGGART en 1957 écrivait à propos des pratiques de lecture des "sous prolétaires culturels" anglais : « *La bibliothèque municipale ne les attire guère, pas plus d'ailleurs que les cabinets de lecture à quatre pence qui disposent pourtant d'un lot important de romans policiers et d'histoire d'aventures ou d'amour, tous genres dont les bibliothèques publiques manquent assez souvent* » dans *La Culture du pauvre*, Editions de minuit 1957.

institutionnelles » (Christian Baudelot) cessent. Ce seuil qui marque l'entrée dans la vie active est précédé d'un autre seuil, tout aussi redoutable : l'entrée dans l'adolescence, souvent concomitante de l'entrée au collège. À 12 ans, analyse François de Singly, « *le règne absolu de la prescription parentale s'achève. Pour lire, les jeunes adolescents doivent aimer lire* » (26) . La bibliothèque municipale sort, donc, de la sphère familiale et doit trouver de nouvelles raisons d'être fréquentée par les jeunes. »⁷³

Tableau 5. Une envie de bibliothèque ?		
« Parmi les conditions suivantes, lesquelles pourraient vous donner envie de fréquenter une bibliothèque municipale (en supposant qu'il y en ait une proche de chez vous ou dans les environs) ? »		
(En %)	Non-usagers ensemble	Non-usagers 15-24 ans
Que je puisse y trouver tous les genres de livres et de revues que j'aime lire	60	71
Que ce soit un endroit accueillant	31	38
Qu'il y ait des activités de loisirs pour les enfants.	11	2
Qu'on puisse y travailler dans le calme	10	28
Qu'on y trouve des informations utiles à la vie de tous les jours	29	28
Qu'on puisse y emprunter aussi des disques ou des films	27	45
Qu'on puisse y travailler aussi sur un micro-ordinateur	17	47
Qu'on y soit bien accueilli et conseillé	37	48
Qu'il y ait des expositions et d'autres manifestations culturelles (conférences, concerts, projections de films)	25	31

Source : Enquête Sofres 1997, *Les Bibliothèques municipales et leurs publics*, BPI, 2001.

73

On peut émettre deux hypothèses de la lecture de ce tableau : soit les adolescents connaissent bien la bibliothèque et elle ne correspond pas du tout à la mise en scène de la lecture qu'ils souhaitent, que les collections ne sont pas adaptées, soit qu'ils ne la connaissent pas et s'en font une représentation similaire. La question de l'accueil et de la collection (nouveaux supports compris) arrive en force.

En conclusion se sont les facteurs socioculturels qui sont aujourd'hui, comme hier, les facteurs prédominants de la non fréquentation de la bibliothèque publique : éloignement de la lecture, représentation élitiste, savante et austère de la

⁷³ Anne-Marie Bertrand, « *Émile Zola, il écrit trop* », Article BBF 2003 – n° 3,

bibliothèque. Même si le facteur de proximité géographique ne joue pas autant que cela, de même que le facteur économique.

Or, ces deux derniers facteurs sur lesquels il est plus facile d'agir pourraient servir de levier pour travailler le facteur essentiel celui de l'éloignement social de la lecture. Rapprocher le livre de l'ensemble des lieux de vie

La bibliothèque reste encore aujourd'hui pour "les éloignés" des bibliothèques, un univers savant / La collection et un univers normatif / Le modèle (ouverture, contrainte (catalogage, classification « régime pénitentiaire »⁷⁴ des ouvrages etc.)).

« *« La non-fréquentation des bibliothèques ne résulte pas d'un "manque" mais d'une inadéquation entre l'univers des lecteurs et la mise en scène de la lecture dans les bibliothèques » telle qu'elle se manifeste notamment dans la classification »*⁷⁵.

b. Elargissement des publics

b.1 Public chasseur / public chassé

« Or, ces hordes, elles sont décrites comme de nouvelles venues, attirées par la substitution des médiathèques aux bibliothèques. Se pourrait-il qu'elles aient chassé une partie des anciens usagers inscrits, qu'elles dissuadent certains des usagers potentiels de s'inscrire, et ce, assez significativement, sur tout le territoire, pour expliquer la baisse du taux moyen national ? Hypothèse non recevable, répliquera-t-on : le public « chasseur » s'est substitué au public « chassé », il n'y a dès lors pas de raisons que le nombre total des usagers diminue. Or si, précisément, car le taux qui baisse est celui des inscrits et les trublions, supposés les écarter, sont pour une bonne part des non-inscrits.

De 1979 à 1997 – c'est-à-dire parallèlement à la mise en service de nouveaux équipements et à l'augmentation du public – le nombre des usagers inscrits qui séjournent à la bibliothèque a considérablement décru. Faut-il y voir une confirmation qu'une population en a expulsé une autre, que des non-inscrits squattant les places et, le cas échéant, bruyants ont conduit des inscrits à ne pas rester, voire à ne pas revenir ? Sans aller jusqu'à évoquer une sorte de conflit, digne de La Guerre du feu, pour la conquête du territoire entre inscrits et non-inscrits, remarquons tout simplement que le public... se gêne lui-même. De ce point de vue, une BM est condamnée à être dans une certaine mesure

⁷⁴ Michel MELOT, op. cit page 2

⁷⁵ Anne Marie BERTRAND, op.cit page 56, citation en référence d'un article de C. POISSENOT

victime de son succès : plus elle attire de monde, plus croît la proportion des usagers qui risquent de trouver qu'il y en a trop. »⁷⁶

Or comme nous l'avons dit en exergue de ce chapitre les publics sont différents et engendrent souvent des pratiques ou des usages différents du lieu.

b.2 Nouveaux publics, nouveaux usages

L'arrivée des médiathèques a engendré un élargissement des publics, publics souvent absents des bibliothèques publiques. Non que dans la structure sociale, ils soient très éloignés des usagers traditionnels (ils le sont pour une part tout de même) mais ils ont un usage consumériste de la bibliothèque publique. Par exemple, les gros emprunteurs de vidéos ou de disques n'ont par obligatoirement d'usage proprement dit de la bibliothèque.

Les bibliothécaires doivent être attentifs à cela dans les aménagements intérieurs, comme dans le choix des collections multimédia. Nous avons eu le loisir d'observer des sections vidéos de bibliothèques publiques qui fonctionnaient à la manière d'une vidéo-club.

Le taux des emprunts (tous supports confondus) est corrélé à l'augmentation de l'offre des revues, disques et vidéo.

La diminution tendancielle de la lecture sur place et du temps moyen passé à la bibliothèque confirme cette évolution consommatrice de la bibliothèque. Mais les usages qui ont évolué, en dehors de l'usage des prêts, sont liés à une pratique sociale et culturelle de la bibliothèque : venir rencontrer ses amis, regarder une exposition.

Les usages reconnus sont : l'emprunt, le séjour et la lecture sur place, l'offre électronique et numérique, le programme culturel. Or, de nombreux bibliothécaires parlent d'un nouvel usage de la bibliothèque révélateur d'une attitude nomade de la part de ses utilisateurs. Les usages qu'ils font de la bibliothèque sont plus épisodiques, ponctuels (référence à une étude de population fait par la ville de Lyon sur ses bibliothèques municipales. Plusieurs articles de Bertrand Calenge font part de cette étude : « *Publics nomades, bibliothèque familière* »⁷⁷

⁷⁶ Jean-Luc GAUTIER-GENTES, op. cit page 28

⁷⁷ Bertrand CALENGE, *Publics nomades, bibliothèques familières*, BBF n°6 – 2003).

Or, nous l'avons vu dans l'image que les non-usagers ont de la bibliothèque, elle peine à s'approprier les nouveaux usages, les nouveaux modèles culturels (nouveaux souvent pour elle seule).

c. Nouveaux modèles culturels

c.1 Du collectif et de l'individu

Ces nouveaux modèles s'éloignent d'une vision monolithique et homogène de la culture comme le souligne Patrick BAZIN, « *Ils valorisent, au contraire, la pluralité des expériences, la diversité des points de vue, la singularité des actes de mémoire.* »⁷⁸

Il s'agit de modèle d'appartenance se fondant sur des identités multiples.

Elles se revendiquent d'identités communautaires, ne sont pas figées, ont des revendications et des appartenances multiples, des filiations. Ce modèle se développe sous l'effet de la mondialisation. Ce sentiment d'appartenance, cette "mêmeté" au sens de Paul Ricoeur, pioche dans le collectif pour aller dans l'individuel.

Patrick Bazin parle de standards communs qui apparaissent (tel Harry Potter ou les images de l'arrestation de Saddam Hussein), se propagent, ils ont une fonction unificatrice qui s'oppose ou se compense par toujours plus de diversité.

Dans ce mouvement du local vers le global et du collectif vers l'individu, la bibliothèque tente encore et toujours « *de dépouiller (les usagers), avant d'entrer, d'une bonne partie de leurs attentes singulières. Hantée qu'elle est par le souci de donner accès à la même encyclopédie, au même cadre de référence (...).* »⁷⁸.

Dans cette tension (ce va et vient), accès à la culture pour tous - emprunt de son histoire égalitariste et élitiste - et le refus de prendre en compte les déterminations identitaires, elle est en train de se dissoudre.

Au moment même où la bibliothèque se sent en concurrence avec l'univers marchand de la culture et la propagation de la notion de loisirs culturels.

⁷⁸ Patrick BAZIN, *Plus proches des lointains*, BBF n°2 – 2004

Pourtant il est important de bénéficier d'un espace public, commun, qui nous permette de fabriquer et de penser du vivre ensemble. Pour cela elle devra en même temps accepter d'une part des comportements consuméristes et un certain polymorphisme culturel (cf. chapitre V.a).

« D'une manière générale on trouve trois caractères qui caractérisent de nos jours une société ouverte et mixte : la généralisation des comportements consuméristes, la remise en cause revendiquée de la distinction entre le général et le particulier, la valorisation d'un type de lien avec les autres, fondé sur les relations de face à face (recherche d'une certaine similitude sociale culturelle et sociale). »⁷⁹

c.2 Question de proximité

Cette posture de partage (et de bibliothèque comme "lieu des liens") que nous appelons de nos vœux, suppose une proximité de tous les instants. Proximité avec ces nouveaux modèles, une ouverture aux partenariats les plus divers (au service d'une communauté territoriale) et à la légitimation de leurs compétences.

Ne soyons pas dupe pour autant : l'utilisation politique du concept de proximité joue celui de la médiation précédemment. Il est révélateur d'une politique en crise qui d'une manière ou d'une autre tente de retrouver des encrages populaires (crise des partis politiques).

D'ailleurs, à ce propos Bernard PUDAL écrit *« la thématique de la proximité risque fort d'être principalement une réponse symbolique à la crise de confiance dans la politique qui s'est accentuée dans les dernières années et qui n'est que le nom attrape-tout d'un ensemble de crises, les unes structurelles, les autres conjoncturelles. »⁸⁰*

Même si la notion de proximité pour la bibliothèque, s'inscrit dans cette analyse, elle nous permet en même temps de poser un diagnostic et de tenter de remédier aux déficits de l'institution. C'est bien cette même politique qui a donné lieu au dernier programme en date de construction des bibliothèques nommée « Les

⁷⁹ Alain BOURDIN, *Repenser le territoire, dictionnaire critique*, ouvrage collectif, Editions de l'Aube / DATAR, 2000

⁸⁰ Bernard PUDAL, *La « proximité » avec « la France d'en bas »*, BBF n°2, 2004

ruches » (nouvelle génération de médiathèques de proximité en milieu rural et dans les quartiers urbains périphériques). Dans ce programme annoncé en 2002 l'accent a été porté sur les espaces d'accueil et d'animation, sur l'accès aux nouveaux supports (accès à Internet) et sur les attentes des usagers désireux de trouver en outre dans cet équipement des informations générales, locales, d'actualité et un service administratif ou social de proximité. Nous n'avons aucun recul alors que nombre d'entre eux sont encore en fin de construction.

En sortant de son relatif isolement, d'une représentation archaïque pour certains, la bibliothèque peut trouver un modèle de développement dans la relation qu'elle doit instaurer avec les autres : proches (usagers potentiels ou avérés, partenaires de tout bord, politiques) et plus lointain (s'inscrire dans des réseaux nationaux ou internationaux d'échanges de pratiques).

« Les bibliothèques ont une carte à jouer, décisive, en tant qu'espace de rencontre et d'émotions. A bien des égards, c'est sur ce terrain relationnel encore plus que sur celui de l'Internet ou même de la performance documentaire, que se joue aujourd'hui leur avenir. »⁸¹.

Pour cela, le livre, l'écrit doit être partout (mais au-delà du livre, l'ensemble des supports de la connaissance) et cela passe par un maillage géographique raisonné de la ville.

On estime la zone d'attraction des bibliothèques à 1000 à 1 200 mètres, (ou 10 minutes de transport) distance au-delà de laquelle la bibliothèque ne va attirer qu'un public extrêmement familier avec le livre. C'est pour cela que la commune doit créer un réseau local de bibliothèques publiques ou de lieux du livre. Les bibliothèques annexes ou autres lieux du livre, sont souvent des équipements plus modestes, plus proches des habitants et particulièrement des moins familiarisés avec l'écrit.

La proximité c'est aussi une proximité sensible, connaître son public, savoir le guider et l'accueillir. C'est aussi savoir demander, partager avec des professionnels qui ont une connaissance plus fine de publics plus spécifiques : illettrés ou analphabètes, immigrés, chômeurs, mais aussi personnes âgées, jeunes, prisonniers, etc.

⁸¹ Patrick BAZIN, article op.cit page 59

c.3 L'expérimentation des Villes-Lecture

C'est sur-le-champ de la proximité et de la transversalité que s'est construite une politique innovante dite des Villes-Lecture.

Cette politique a été mise en place, voilà plus de dix ans, en région PACA.

Le concept des Villes-Lecture inventé par l'Association française pour la lecture a trouvé une application régionale et institutionnelle en PACA uniquement, même si des communes ici ou là en France ont développé les mêmes principes. Concept repris en fin des années 90 par le Ministère Trautmann pour le déléguer entièrement aux DRAC trois années après.

La démarche des Villes-Lecture a pour objectif de susciter, à l'échelle du territoire de la commune, la construction d'un partenariat entre tous les acteurs de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme et renforcer les coopérations entre secteurs culturels, éducatif, associatif, social etc.

Le projet Ville-Lecture, dans une commune, œuvre pour la familiarisation de toute sorte d'écrits, en allant au devant des publics les plus éloignés du livre.

Cette politique, difficile, souterraine, a permis d'éprouver une méthodologie de projet, là où la culture professionnelle n'en était pas pourvue (école, bibliothèque, etc.). Les projets eux-mêmes devant être soutenus par une volonté politique forte et coordonnés par un collectif de professionnels partenaires et élus (comité de pilotage, commission extra municipale).

Villes-Lecture est une philosophie de travail plus qu'un dispositif institutionnel. Même si la circulaire de Catherine Trautmann en juillet 1998, pour des « Contrats Villes-Lecture » en a fait un dispositif à part entière.

En fait, le dispositif financier est peu important.

Il s'agit de penser, ensemble, un projet commun, de l'enrichir de regards divers. C'est pourquoi en PACA les projets de Villes-Lecture ont toujours débuté par un diagnostic lecture, et très vite ont enclenché des formations communes.

Les objectifs induits sont le fonctionnement par projet et la constitution d'un réseau de proximités multiples.

Le réseau est alors envisagé, comme un espace de réflexion, espace d'échanges et d'analyses de pratiques, de connaissance et de convivialité. Par réseau nous entendons les lieux et les liens entre ces lieux. « *La notion de réseau est mobilisée*

dans la diffusion de la culture de projet (...) et le fonctionnement par projet étend constamment les limites du réseau»⁸².

L'illettrisme, l'accès à la lecture pour tous, recouvrent des réalités multiples et complexes, pour les résoudre, il est nécessaire de faire appel à des compétences multiples, des approches transversales.

« La notion de réseau va être mobilisée dans le fonctionnement de la culture de projet mis en place pour résoudre un problème circonstancié et circonscrit. »⁸²

Le travail en réseau permet, dans le cas des Villes-Lecture d'entrer en collaboration en tentant d'éviter les rivalités. Pour cela, un coordonnateur joue le rôle de tête de réseau, de cheville ouvrière au service de tous, au service du projet.

Les actions mises en place ensemble, pensées et construites ensemble par les membres du réseau, prennent sens au sein de relations de solidarité multiples.

Mais le réseau est vulnérable car il est fondé sur l'intentionnalité des membres-acteurs, chaque départ, renoncement peut être perturbateur pour l'ensemble du réseau. *« Le réseau mobilise des « personnes-ressources », il cherche à opérer des synergies d'informations, de savoirs et de savoir-faire difficilement formalisable, non séparables des sachants. »⁸⁴*. Même si la fragilité du système n'est pas aussi grande qu'une organisation très hiérarchisée, le système du réseau n'est pas à l'abri de la perte de personnes ressources, nœud de réseau. *« Les relations sont davantage polyvalentes et personnalisées. »⁸⁴*

C'est la grande fragilité de cette politique Villes-Lecture, qui au fil des années de changements municipaux en changement de poste de coordonnateur a perdu de son dynamisme et de son innovation.

L'utopie des Villes-Lecture se situe bien là, au niveau de ce nouveau mode de gestion participative, transversale au travers d'un réseau "ouvert" d'acteurs venants d'horizons divers mais allant dans une même direction.

⁸² Jacques BONNIEL, intervention à l'ARSEC, janvier 2004

⁸³ Catherine FLAMENT, *La figure paradoxale du réseau*, dans *Réseaux, Insertion Citoyenneté*, Florence MORGENSZTERN et Raphaël SLAMA, Editions l'Harmattan, 1992

⁸⁴ Catherine FLAMENT dans l'ouvrage cité ci-dessous fait référence à une expression d'Hannah ARENDT

Pendant quelques années (de 1990 à 1994), le dispositif Villes-Lecture en PACA soutenu par le Préfet de région et l'ensemble des administrations déconcentrées en région mais aussi par les communes qui y ont adhéré, est porté par cette utopie. Ce n'est pas un chemin facile. Les politiques municipales, même pour les plus innovantes, expérimentales, ne sont pas à l'abri de changements municipaux et de remises en question de l'existant.

Pourtant nous avons envie de croire à la manière de Claire Herber-Suffrin, que « *le réseau peut réconcilier les traditions de solidarité de nos sociétés et la montée de l'individuation s'il ne se dispense pas des règles communes démocratiques* »⁸⁵.

« *Le réseau se fait utopie, figure possible d'un nouvel espace public capable de prendre en charge « la paradoxale pluralité d'êtres uniques »* »⁸⁶.

La proximité ne peut se passer de la notion de réseau. « *C'est en inscrivant notre activité de bibliothécaires dans un réseau de proximité multiples que nous devons nous efforcer de favoriser une culture de la connaissance, cette façon, ne l'oublions pas, de rendre des lointains plus proches*⁸⁷. »

⁸⁵ Claire HEBER-SUFFRIN, *Réseaux en mouvement*, Education permanente n°144/ 200

⁸⁶ Catherine FLAMENT, op.cit page 63

⁸⁷ Patrick BAZIN, article op.cit page 59

IV. De grands enjeux pour les bibliothèques municipales d'aujourd'hui

« Comment voulons-nous vivre ensemble ? (...) Où donc notre société puisera-t-elle ce corpus infiniment ramifié de convictions communes, principes partagés, certitudes admises, projets définis, fidélités héritées qui lui fournit sa cohésion, voire sa raison d'être, tout en lui permettant d'inscrire chacun de ses membres dans une généalogie humanisante ? »⁸⁸

a. Les enjeux de la lecture et L'illettrisme

100% des enfants scolarisés n'ont jamais produit 100% d'alphabétisés.

Depuis l'obligation de scolarité, il a toujours existé, et existe encore, ce que Béatrice Fraenkel nomme un « reliquat »⁸⁹, autrement dit cette « part mouvante » de la population, illettrée (estimée aujourd'hui à environ 6%).

Pour autant, si l'illettré est aussi vieux que l'obligation de la lettre, il ne doit son apparition dans l'espace public qu'à la récente « invention de l'illettrisme »⁹⁰.

L'illettrisme n'est donc pas la somme des illettrés tout d'un coup révélée mais bien son institutionnalisation, sa reconnaissance comme objet d'une politique sociale et d'un traitement par les spécialistes de la « réparation ».

Or cette institutionnalisation n'est pas rien, car c'est par elle, dans son mouvement, que l'illettré va se retrouver invité aux portes des bibliothèques... entraînant les paradigmes de la lecture publique sur un nouveau territoire : en effet, si jusqu'alors, les personnes « sachantes » mais non-lectrices peuvent

⁸⁸ Jean HEBRARD op.cit page 6

⁸⁹ Béatrice FRAENKEL, *Illettrismes*, ouvrages collectif, Article de Anne-Marie CHARTIER

⁹⁰ Bernard LAHIRE, *L'invention de l'illettrisme*, Edition La découverte, 1999

évoquer leur liberté de choix (et provoquer de la part des bibliothèques des actions ciblées), l'illettré, lui, n'a pas cette capacité, ce possible levier de lecture, parce que, justement, être illettré c'est ne pas avoir le choix...

C'est une caractéristique particulièrement importante et ne pas vouloir l'entendre c'est risquer une contrainte par corps de l'illettré dans le temple du livre, c'est marquer cette rencontre du sceau de la violence (symbolique, culturelle, esthétique...), et, d'autant plus, qu'à l'institutionnalisation de l'illettré (avec le risque toujours présent de sa stigmatisation) répond celle des bibliothèques.

L'illettrisme n'est pas un choix, nous l'avons déjà dit, ce qui fait des illettrés un public sinon particulier du moins nouveau, qu'il faut connaître. Et toute la question est là, dans ce premier regard qui doit l'embrasser dans sa dimension singulière et plurielle, dans son refus, dans son incapacité, dans cette impossibilité d'entrer dans un code collectif, celui de l'écrit, reconnu et validé par tous (enfin presque) et par toutes les institutions.

Et poser ce premier regard, c'est ne plus voir l'illettrisme, c'est découvrir des illettrés avec leur histoire singulière et leurs bricolages souvent fort brillants pour se cacher, parfois même de leur propre famille.

On le comprend, la question que pose l'illettrisme aux bibliothèques n'est plus exactement celle classique d'un non-lecteur, mais peut-être, et plus subtilement, celle d'une nouvelle réponse institutionnelle à construire et à proposer à une individualité qui n'a jamais posé la moindre question.

C'est une rencontre inédite sur un territoire vierge, autant pour les illettrés que pour les bibliothèques, sur laquelle il faut travailler car ce n'est pas qu'une question de rencontre (sans quoi peut-être qu'un brin d'autorité sur les bienfaits de la lecture serait suffisant et encore...) c'est aussi une question sur l'enjeu même de cette rencontre qui n'est pas la venue d'un illettré dans une bibliothèque, mais celle de la venue de l'illettré dans la lecture, dans sa lecture... comme un retour sur lui-même.

Nous avons tous un rapport à l'écrit, même l'illettré ou l'analphabète, qu'importe qu'il soit immédiat, affectif, conflictuel, car l'important est de comprendre que ce rapport interroge directement chacun dans sa propre intimité : Parce que « *pour*

aller de la forme des lettres et des mots à leur sens, pour savoir lire, il y a un passage obligé par son monde intérieur, par ses images personnelles, par ses représentations et certains le redoutent, parce qu'ils vont y rencontrer le désordre et le vide parce que les relais entre eux et les mots ne peuvent être que chaotiques, dispersés et ne peuvent pas les ramener à l'intelligence du texte. Ils préfèrent alors s'en passer. »⁹¹

On comprendra alors pourquoi l'offre de lecture, stricto sensu, n'est pas adaptée, pire même, elle peut se révéler dangereuse, comme le souligne Jean-Claude Passeron : *« Une politique culturelle qui veut ignorer cette donnée de base tend toujours à mépriser et à culpabiliser les groupes... une fois les moyens donnés, un groupe n'adopte une pratique que si cette pratique a un sens ou peut prendre un sens dans sa culture »⁹².*

Eluder le sens de cette rencontre, c'est nier ce qui peut relever de l'envie et des raisons de lire ou non, c'est replonger l'illettré dans son « stigmaté »⁹³. C'est oublier qu'une des dimensions sociales de la lecture est le partage, et que sans lui, la question du sens n'existe plus.

Construire du sens, voilà la question que pose la venue de l'illettré à la bibliothèque.

C'est un chantier risqué et merveilleux. Car, soit la bibliothèque s'affirme, dans le prolongement de l'école (et de l'échec) perdurant dans le champ des violences, soit elle se construit comme un espace temps inédit : celui de la réconciliation.

Miser sur ce pari, c'est tout d'un coup ouvrir son espace (public) au champ de tous les possibles, c'est travailler dans le sens d'une reconnaissance légitime des savoirs (en évitant la démagogie) des cultures. *« Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour encourager la lecture...(…) Rien n'est inutile dans ce qui maintient le contact avec l'écrit et fait franchir quelques étapes dans l'appropriation d'une compétence... d'une clé universelle ... Tout est bon – quelles que soient la chose lue et les conditions de la lecture – qui permet aux gens qui lisent moins de lire un peu plus ... Pour cela, il faut renoncer aux jugements de valeur tout fait : il n'y a pas de petits profits en matière de familiarisation avec la chose écrite. »⁹¹.*

⁹¹ Serge BOIMARE, *L'enfant et la peur d'apprendre*, Edition Dunod, 1999

⁹² Jean-Claude PASSERON, *Le plus ingénument polymorphe des actes culturels : la lecture*, intervention.

⁹³ Alain KIHM, Erving GOFFMAN, *Stigmaté*, Minuit ; 10/1996

Ce qui fait conclure à Jean-Claude Passeron « *il n'y a pas de mauvais livre, il n'y a jamais de mauvaises lectures.* »

L'illettré ne vient pas les mains vides, il offre aux bibliothèques un questionnement sur ses propres habitudes, il invite à rejeter les positionnements de valeur sur la lecture pour s'ouvrir à toutes les formes de toutes les lectures, de toutes les intimités.

Pour les bibliothèques publiques il s'agit alors de rejeter aux temps anciens les positionnements de valeur sur les lectures.

Les bibliothèques publiques devraient établir des passerelles entre la littérature dite de jeunesse qui révèle aujourd'hui des trésors, comme autant de propositions, de carte du monde qui se confronte à la notre (lecteur).

La lutte contre l'illettrisme constitue un autre terrain d'implication des bibliothèques dans un travail de proximité et de partage.

Pour cela les bibliothèques doivent sans détour intégrer plus de pluralisme social, culturel et linguistique. C'est la place que j'ai choisie dans ma pratique professionnelle. Depuis trois ans je propose aux bibliothèques et formateurs en illettrisme de construire ensemble réflexions et rapprochements. Au travers de journées de réflexions communes, de rencontres avec des auteurs, de lectures communes mais aussi en leur proposant des outils (par la fabrication de mallettes⁹⁴) non pédagogiques, ludiques afin de permettre à l'illettré de rentrer en contact avec le livre directement par le sens, le désir.

Lutter contre l'illettrisme, pour l'illettré, c'est, pour les bibliothèques, une possibilité d'ouvrir ses horizons sur la proximité et le partage.

Certes, si apprendre à lire relève d'une technique, révéler un lecteur qui s'ignore relève d'une pratique culturelle.

b. Inter culturalité

« La reconnaissance des spécificités des pratiques culturelles et la diversité des expressions sensibles ne sont pas un appel à la division de l'humanité en entités collectives irréductibles. Parler de cultures, au pluriel, ce n'est pas refuser aux hommes d'époques différentes ou de civilisations éloignées, la possibilité de communiquer autour de significations qui s'imposent au-delà de l'espace et du temps qui les ont produites. Accepter les cultures plurielles, c'est reconnaître la multiplicité des perspectives et des démarches qui permettent la construction d'une personnalité. La communication d'une expérience singulière, qui entre en relation avec une expérience collective, produit de ce fait un sens partagé. »⁹⁵.

Le caractère multiculturel⁹⁶ de la France n'est pas une donnée très récente, pourtant la politique des bibliothèques publiques se révèle relativement ethnocentrique. La bibliothèque publique (comme la république) est une et indivisible (lieu unique etc.). C'est un constat que nous faisons souvent, c'est une donnée que nous avons déjà développée (cf. partie I. historique).

Pourtant les principes d'universalisme et de pluralisme auxquels les bibliothèques se réfèrent fréquemment auraient pu être une légitimité pour le développement pluriel des collections. Mais force est de constater qu'à de trop rares exceptions près les bibliothèques publiques ne répondent pas à l'interculturalité de la société.

Une sphère nationale

La société française s'est construite sur la suppression des cultures minoritaires (Extrait de la Constitution Article 1 : *« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les*



⁹⁴ La démarche ainsi nommée comporte des malles et des ouvrages disponibles au prêt, et a reçu le soutien du Centre National du Livre en 2004.

⁹⁵ Jean CAUNE, Pour une nécessité de la médiation culturelle, Edition Pug, 1999

⁹⁶ Nous différencions la notion de multiculturalisme tel qu'il est à l'œuvre dans les pays anglo-saxons (et principalement aux Etats Unis), du caractère multiculturel de la société française. Nous ne sommes pas dans une société multiculturaliste, la notion de communauté n'est pas très pertinente dans notre cas, car porteuses de différences « enfermantes » qui doit s'unir à un modèle unique.

citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » - Article 72-3 : « *La République reconnaît, au sein du peuple français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité* ». C'est la notion d'intégration qui étaye cette politique française.

Olivier Tacheau⁹⁷, intervenant lors d'une journée d'étude de l'ABF à Marseille sur l'interculturalité en bibliothèque différenciait trois approches des cultures minoritaires en France : d'un côté les minorités nationales revendiquées qui préexistaient dans l'idéologie collective (tel les Bretons, les Corses, les Basques) ayant aujourd'hui légitimité dans l'espace public ; et d'un autre côté des cultures composites, celles émanant de l'immigration et une minorité culturelle venant de son exclusion sociale et économique (« *exclue d'une normalité culturelle* »).

Pour ce qui est de la représentation (dans ces collections et actions culturelles) des langues dites d'immigration, cette absence relative s'explique par la conception française de l'intégration des cultures (fonction intégratrice de la république).

Quant à la culture que l'on peut nommer avec beaucoup de raccourci culture populaire, sa présence en bibliothèque est tout aussi peu palpable. Nous l'avons évoqué, à plusieurs reprises dans le chapitre sur l'histoire des bibliothèques publiques françaises (ref. aux bonnes et mauvaises lectures) mais aussi dans les chapitres suivants sur l'élargissement des publics etc. L'analyse d'Olivier Tacheau est particulièrement intéressante parce qu'elle introduit un rapport social dans la différenciation des sphères culturelles représentées dans notre société.

Donc, une conception centrée sur la communion, la fusion, d'où une altérité qui n'est pas reconnue, l'identité d'origine (communautaire, sociale) doit alors être dissoute. Le résultat est un risque de perte de mémoire.

C'est pourquoi nous préférerons à la manière d'Olivier Tacheau parler d'altérité, de pluralité (« *la pluralité étant la somme des altérités* »⁹⁶) plutôt que de minorité culturelle qui intègre un rapport à la norme, même si c'est pour le dénoncer. Cette notion, cette discrimination positive, ne fige pas les individus dans des communautés souvent virtuelles dans lesquelles ils n'ont pas d'identité propre. La communauté maghrébine, par exemple, est traversée d'histoires générationnelles fortes qui font exploser la notion même de communauté.

⁹⁷ Olivier TACHEAU op.cit page 27

Une sphère locale

Comme nous l'avons déjà vu précédemment, la bibliothèque publique véhicule volontairement, ou non, des stratégies politiques, instrumentalisées (dans l'extrémisme de Marignane, Toulon, Orange ou Vitrolles), au quotidien, par des modes opératoires politiques (les choix budgétaires en font partie, mais aussi implicitement ou explicitement des choix faits vis-à-vis des minorités).

On mesure ici combien, de part son institutionnalisation, « elle a du mal à représenter la diversité »⁹⁸.

*« La sphère locale (...) est porteuse de stratégies fortes localement, stratégies électorales (...). Un élu, avant tout, localement, surtout pour les domaines culturels, parce que la culture est une question subsidiaire, une question complémentaire, secondaire, donc l'action dans ce domaine doit être porteuse (...). La bibliothèque est une vitrine, un instrument, certes, au service de politique pour la lecture publique, mais c'est aussi un instrument au service de l'image d'une politique municipale. »*⁹⁸

Or selon Olivier Tacheau toujours, ces minorités sont peu ou pas votantes donc intrinsèquement n'intéressent que peu les élus. Même si c'est une vision un peu réductrice, les élus, comme une bonne partie d'entre nous, sont pétris de cet idéal républicain, de cet hégémonisme culturel et que là où la bibliothèque ne s'en sort que très mal (sur l'acceptation ou la traduction dans son projet de la diversité et de l'altérité), l'élu ne fait pas mieux.

Autant de violences symboliques que nous avons évoquées à plusieurs reprises (cf. partie sur l'architecture et celle sur l'illettrisme).

Perspectives

Face à cette réalité des expériences ont été tentées pour inverser la tendance. L'ADRI (Agence pour le développement des relations interculturelle) et le ministère

⁹⁸ Olivier TACHEAU op.cit page 27, 70

de la culture ont développé une action visant à favoriser la présence des livres en langues étrangères dans les bibliothèques publiques françaises.

Dans cette optique des outils destinés à guider la politique d'achat en langue étrangère ont été mis au pont par L'ADRI.

Dans le bilan de l'action, les lecteurs (de langue arabe) font état de la mauvaise qualité d'impression des ouvrages (ce qui est une réalité des éditions dans les pays du Maghreb et Proche Orient, même si cela évolue aujourd'hui vers une amélioration qualitative du produit) et du manque d'ouvrages « populaires » (romans policiers etc.).

Le bilan des bibliothécaires révélait une difficulté pour se procurer les livres et ont regretté la faiblesse de la proposition des ouvrages bilingues. La difficulté des bibliothèques à se procurer en nombre et en qualité des ouvrages en langues étrangères - pour lesquelles elles ne peuvent compter sur leur compétence (choix des documents, maîtrise des contenus etc.) – dénote aussi de la faiblesse du réseau qu'elles n'ont su mettre en place.

Les partenariats avec des interfaces locales sont pourtant possibles avec les représentations des pays en France (des institutions existent). Promptes aujourd'hui à construire des consortiums internationaux pour l'achat de droit pour la documentation électronique, pourquoi ne l'ont elles fait pour les achats de livres en langues étrangères ?

D'autant, par exemple, que la bibliothèque de l'Institut du monde arabe édite des bibliographies de livres en langue arabe, elle peut même faire des commandes et acheminer les ouvrages aux bibliothèques. Beaucoup s'en servent aujourd'hui...

Faisant souvent leur marché dans les salons du livre (Montreuil et Turin pour la Jeunesse, Paris et Francfort pour les adultes) on peut aussi imaginer qu'elles fassent de même au Salon du Livre de Beyrouth, d'Alger, de Casablanca ou de Riad pour les pays arabes, de Lisbonne, de Madrid ou Barcelone etc. de même pour les autres.

Restent les opérations promotionnelles comme « l'année de ... la Chine, l'Algérie », qui certes permettent d'opérer des rééquilibres culturels mais sont temporaires et datés.

Le constat est donc le suivant.

« Aujourd'hui, dans la plupart des bibliothèques municipales françaises, les langues d'immigration, à l'exception des langues d'immigration européenne

*(italien, espagnol, portugais, polonais etc.), sont donc absentes, ou présentes uniquement sous forme d'échantillons, même dans les plus grands établissements. »*⁹⁹

Ce constat ne serait être désespérant, les pistes existent et certaines ont été empruntées.

L'exemple le plus remarquable dans le contenu et dans la durée est la démarche ancienne de la bibliothèque de Bobigny. En effet elle s'investit à trois niveaux : développement d'une programmation culturelle intégrant la dimension interculturelle, acquisition (fonds thématique : cultures étrangères/récits d'immigration », et fonds en langues d'immigration) et organisation des collections, développement du partenariat. On le remarque, cette démarche s'inscrit dans un projet d'établissement cohérent ; reste la question de la reconnaissance d'une telle politique.

Après une tentative de recherche, au travers des catalogues des Bibliothèques (via la consultation en ligne) des communes de Paris, Lyon et Marseille, le premier constat est que les fonds en langue ne sont pas mis en valeur. Pourtant ils existent parfois ; quelques bibliothèques de la ville de Paris ont même des fonds importants spécialisés en langue étrangère portant sur les cultures d'origine des habitants du quartier (les bibliothèques du 13^e et du 20^e arrondissement respectivement spécialisées sur les langues asiatiques et arabes). Plusieurs bibliothèques de la ville de Paris possèdent autant de livres en langue étrangère que l'ensemble du réseau de lecture publique de la ville de Marseille.

« L'enjeu interculturel, qui implique une considération des cultures minoritaires représentées sur un territoire, fait l'objet d'une prise en charge plus volontaire de la part de bon nombre de bibliothèque, mais il se heurte aussi à une vision unitaire de la culture avec laquelle encore bien des bibliothécaires ont du mal à transiger. De leur côté, les élus se partagent entre plusieurs positions. Beaucoup d'entre eux se montrent hésitants sur la manière d'intégrer les populations d'origines variées

⁹⁹ *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises*, Hélène BOUQUIN-KELLER, article BBF, n°5 – 2003

¹⁰⁰ Jean-Pierre SAEZ , *Bibliothèque et territoire*, conférence introductive au congrès annuel de l'ABF, Toulouse 2004

*dans la cité. On perçoit à travers cet exemple qu'un projet culturel est aussi le reflet d'une représentation du vivre-ensemble. »*¹⁰⁰

En Suède et au Danemark c'est la Loi sur les bibliothèques qui garantit le multilinguisme des bibliothèques publiques suédoises. En Allemagne il existe un service spécialisé (Lektoratsdienst) à qui incombe les tâches de sélection et d'indexation.

Conclusion

Les bibliothèques publiques sont au cœur d'une tension contradictoire : un idéal de cohésion commune et la prise en compte de la pluralité culturelle et linguistique ; tension entre les acteurs des bibliothèques et leurs tutelles politiques qui sur la question de la pluralité linguistique des collections dénote d'un fort « *sentiment de dépendance* »¹⁰⁰ à l'égard des élus ; tension entre les personnels et les lecteurs. Cette tension soulève la question essentielle d'une réelle connaissance des publics potentiels.

Au cœur de ces crispations, certains tentent, expérimentent. La grande majorité reste dans une absence totale de débat et de choix. Ce qui fait dire à Vincent Geisser (politologue) que « *la problématique du pluralisme culturel dans le champ des bibliothèques publiques, relève encore, en grande partie de l'impensé* »¹⁰¹.

Il ne s'agit pas de faire entrer en bibliothèque des ersatz de culture, des fac-similés, du folklore culturel qui sont autant de violences faites à l'individu. « *Le choix de la pluralité n'est pas facile.* »¹⁰¹ : il nécessite une très bonne connaissance de l'offre documentaire en langue étrangère (tous niveaux confondus) et donc une compétence des personnels. Ce choix ne peut se faire seul, des personnes ressources existent certainement dans les réseaux locaux de partenariats : à l'école, l'université, dans des associations mais aussi tout simplement dans les publics.

¹⁰⁰ Jean-Pierre SAEZ , *Bibliothèque et territoire*, conférence introductive au congrès annuel de l'ABF, Toulouse 2004.

¹⁰¹ Vincent GEISSER, synthèse de la journée d'étude organisée par l'ABF en octobre 2002 à Marseille sur *l'interculturalité des bibliothèques publiques*

c. L'intercommunalité, la question des territoires

« La question de la transformation des territoires apparaît comme l'un des effets les plus manifestes de la mondialisation sur la longue durée parce qu'elle interroge très directement les politiques publiques, les conceptions de la culture, les problématiques de l'impérialisme et de la domination. »¹⁰²

L'ambition des lois successives dans les années 90 sur l'aménagement du territoire a pour objectif de créer de nouveaux territoires en renforçant les communautés géographiques que l'histoire et l'économie ont façonnées (1990, avec la première loi concernant l'aménagement et le développement du territoire de 1995, puis la loi Voynet et la loi Chevènement).

L'État prend réellement conscience, au cours de cette dernière décennie, qu'il n'est plus le seul acteur en matière d'aménagement du territoire. L'apparition d'autres acteurs, les régions, les départements et surtout l'Europe a fait que nous ne sommes plus dans un contexte d'aménagement du territoire centralisé, mais de partenariat (moins hiérarchisé et plus transversal).

La loi Voynet ne supprime pas les niveaux traditionnels que sont les communes, les départements et les régions. Mais elle crée ou promeut des niveaux de projets que sont les pays et les agglomérations à côté des parcs naturels. Ces nouveaux espaces peuvent se définir en trois mots : un territoire, un projet, un contrat.

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale constitue la dernière étape de l'évolution du paysage intercommunal. Elle s'inscrit au sein d'un ensemble

¹⁰² Cette phrase est extraite d'un texte (*Dynamiques locales et mondialisation*) qui est le fruit d'une réflexion collective conduite par des chercheurs et des étudiants l'Université des sciences et technologies de Lille (juin 2002). Texte distribué au cours du séminaire du DESS de l'ARSEC sur Territoires, réseaux et mondialisation.

législatif, lequel comporte également la loi Voynet, d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

Elle vise principalement à resserrer les liens de l'intercommunalité en zone urbaine et parvient à simplifier le cadre de la coopération intercommunale, tout en renforçant son dispositif par : la promotion d'un nouveau statut de l'intercommunalité ; la simplification et l'harmonisation des règles de fonctionnement de l'intercommunalité ; le développement de la démocratie locale ; l'encouragement de la taxe professionnelle d'agglomération (ou taxe professionnelle unique TPU) et la constitution d'EPCI à taxe professionnelle unique, afin d'éviter la concurrence et de favoriser la solidarité entre les communes. Il substitue aux huit types de structures intercommunales actuelles trois catégories d'établissements publics, qui sont des établissements publics de coopération intercommunale¹⁰³.

Autrement dit, on va tenter de réconcilier le « pays réel » et le pays institutionnel, de faire coïncider territoire légitime et territoire pertinent.

Pays, agglomération, mais aussi commune ou département, la frénésie d'énonciation de « projets de territoires » gagne toutes les institutions.

Cependant ces nouvelles orientations n'intègrent pas, au niveau local, de nouvelles formes de gestion participative des concitoyens. Elles ne fabriquent pas pour autant plus de démocratie locale. Les intercommunalités sont encore beaucoup une réponse à une nécessité de gestion et pas à une vision du développement, du projet. *« Ainsi, si la culture n'est sans doute pas envisagée sous l'angle de la mutualisation et de l'organisation du territoire, elle est appréhendée comme un outil de développement local, le moyen de renforcer*

¹⁰³ Christophe NOYE, « 53 % des EPCI organisent ou soutiennent des événements culturels, 52 % le font pour des actions de mise en valeur du patrimoine, mais seulement 44 % ont eu une action en matière d'équipements culturels. La situation est donc singulière, puisque c'est la compétence culturelle proposée par les lois sur l'intercommunalité « création, entretien et gestion des équipements » qui est la moins fréquente. Les bibliothèques et médiathèques concernent moins de 20 % des structures intercommunales », *Intercommunalités culturelles* BBF 2001 – Paris, n° 3, Jean-Pierre SAEZ, « Selon l'enquête ADCF/ministère de la Culture et de la communication de 2003, les deux secteurs auxquels les intercommunalités accordent une nette priorité sont les médiathèques d'une part, l'établissement d'enseignement spécialisé en musique, dans et théâtre de l'autre. Cette tendance qui s'affirme n'était pas aussi visible au moment de la première étude sur la culture dans l'intercommunalité » *Bibliothèques et territoires*, conférence introductive du congrès national de l'ABF op.cit

l'attractivité du territoire. »¹⁰⁴, elle relève d'une logique marketing fondée sur le fantasme d'une identité collective.

*« Cette approche explique l'importance des objectifs en terme d'image du territoire. Même si ces derniers sont exprimés de façon différente en milieu urbain et en milieu rural, la mise en place d'actions culturelles sur un territoire intercommunal relève majoritairement d'une quête identitaire du territoire. »*¹⁰⁵ mythe persistant du "territoire terroir".

Cette approche ne contribue t-elle pas, alors à cloisonner, enfermer, au lieu d'ouvrir ? Comment échapper alors au clientélisme, aux pressions locales, éviter le populisme ?

Pour les Régions, les préoccupations liées aux territoires sont de plus en plus visibles : cohérence de l'offre et des interventions. Mais aussi prise en compte l'ouverture européenne.

*« Dans le contexte actuel, le mot « territoire » retrouve une pertinence si, comme cela se fait de plus en plus, on le considère comme l'opposé et le complément du réseau (...) Territoires et réseaux constituent deux choix de vie ayant chacun leurs partisans et l'on peut considérer cette ouverture des possibles comme une invitation à une démarche pluraliste en matière d'aménagement »*¹⁰⁵, penser le territoire entre encrage (territoire) et mobilité (réseau).

Dans le contexte actuel de transformation du rôle de l'Etat, la transformation de l'acteur, la montée du paradigme territorial, la montée de l'individuation, et le caractère pluriel de nos sociétés, le réseau permet (comme nouvel outil) de ne pas déconnecter le local du global de tenter de tenir l'ensemble des réalités multiples.

¹⁰⁴ *Repenser le territoire*, un dictionnaire critique, ouvrage collectif édition de l'Aube/DATAR

¹⁰⁵ *Repenser le territoire*, op.cit page 76

¹⁰⁶ Nicolas GALAUD, « *La mutualisation des moyens informatiques et logistiques serait ainsi favorisée, de même que la mise en place d'une offre documentaire élargie et coordonnée au niveau d'un territoire pertinent (l'agglomération ou le bassin de vie), et rendue plus accessible pour le public (inscription unique des lecteurs, circulation des documents facilitée entre les différents points du réseau intercommunal). La notion d'intérêt communautaire est la notion centre de la prise de responsabilité intercommunale. Reconnaître aux bibliothèques municipales un rayonnement extra-communal, c'est reconnaître implicitement qu'il existe, en matière de lecture publique, un intérêt communautaire supra-communal qui rend légitime un mode d'organisation intercommunal pour les bibliothèques.* » *Bibliothèques et territoires*, BBF 2001, n°3

La notion de réseau a pris une connotation particulière en matière d'intercommunalité des bibliothèques, en cela qu'elle s'est focalisé sur la notion de mise en réseau informatique¹⁰⁶, soit un réseau technique.

Elle ne doit pas être que cela. Elle doit reposer sur un projet et une pensée politique du territoire. Le fonctionnement par projet étend en permanence les limites du réseau (l'approche par projet s'oppose à celle du métier). Dans le chapitre sur le métier de bibliothécaire, nous avons d'une part conclu sur une disparition du métier, une dilution de sa définition et d'autre part sur une nécessité pour la bibliothèque publique aujourd'hui de penser son développement sur un projet (politique, professionnel etc.) mais aussi sur une ouverture aux mondes (autres communautés professionnelles, sociales, autres communautés culturelles et géographiques) : « *Réseaux de proximité multiples* »¹⁰⁷

Il faut bien avoir à l'esprit les contraintes de la mise en commun des bibliothèques dans l'intercommunalité. Penser l'intercommunalité des bibliothèques comme un moyen de repenser son action auprès du public, sur un territoire ouvert sur le monde. Il s'agit encore trop souvent de mise en commun de moyens et de ressources alors qu'il devrait être le moment de repenser un métier, une action, un lieu, un projet. Pour cela il sera nécessaire à nouveau d'inventer de nouveaux modes de gestion, de nouveaux modes d'intervention auprès du public.

« L'accompagnement au changement est une donnée fondamentale déterminante dans la mise en place de ce type de projet. Il est à souhaiter que les différents responsables aient une certaine conscience de cette nécessité. Car, dans ce domaine, la progressivité revêt un aspect très particulier, la lenteur n'est pas forcément un handicap, surtout quand il faut rassembler en une seule structure différents établissements que rien, parfois, ne prédisposait à ce type de démarche. »

L'intercommunalité ne détermine pas, en soi, un modèle d'organisation. Elle ne donne que des principes multiples, dans lesquels il faut inscrire un projet. C'est alors en fonction de la politique poursuivie et des projets, que se déterminera l'organisation. Mais il est certain que les possibilités de mutualisation qu'offre l'intercommunalité doivent conduire à une gestion commune des établissements malgré les obstacles et les difficultés induits. L'approche intercommunale implique une modification radicale de la perception de la gestion des services, l'acceptation des changements qui en découlent.

¹⁰⁷Michel RAUTENBERG, Interculturalité intervention ARSEC 2003

Il est certain également que l'évolution des bibliothèques et les services qu'elles devront proposer à l'avenir nécessiteront plus de moyens. L'intercommunalité est une des conditions pour cette évolution et cet avenir. »¹⁰⁸

Quelles sont alors les bonnes conditions de la réussite d'une logique de développement territorial ?

Nous pouvons tenter d'en mettre quelques-unes en guise de conclusion : L'exigence et la clarté du partenariat, la qualité du projet et de sa résonance au territoire, la pertinence de la concertation au travers de nouvelles formes de démocratie participative.

Cette question reste à fouiller. Peut être au travers de la loi relative à la démocratie de proximité (http://www.assemblee-nat.fr/dossiers/democratie_proximite.asp), de février 2002 qui semble proposer des cadres de participation des habitants à la vie locale, à travers des conseils de quartier ou des commissions consultatives des services publics locaux, peut être aussi en inventant d'autres formes moins institutionnelles.

c. Dématérialisation du document et révolution numérique

Pour Gloria Origgi, « l'Internet est une révolution culturelle profonde, qui a été comparée à juste titre à l'invention de l'écriture ou de l'imprimerie ».¹⁰⁹ En effet, pour la première fois cette révolution technologique transforme simultanément les procédés de diffusion de l'écrit, la forme des supports de l'écrit et les modalités de la lecture.

« Il faut construire des bibliothèques numériques. C'est une grande ambition intellectuelle, éducative et sociale pour notre pays et un véritable enjeu de société. Le partage démocratique du savoir, l'invention de nouveaux modes de travail intellectuel, l'attention portée aux citoyens isolés ou handicapés sont autant de bénéfices inestimables qui pourront en être retirés. Mais il ne faut pas édifier ces bibliothèques numériques contre les bibliothèques physiques, mais avec elles, mais à partir d'elles. Les informations ainsi transmises s'enracinent dans le formidable

¹⁰⁸ *Intercommunalité et bibliothèques*, Philippe DEBRION, BBF 2001 – Paris, n° 3,

potentiel documentaire détenu par les bibliothèques. Et ce n'est sans doute pas un hasard si les pays qui disposent des réseaux électroniques les plus performants sont aussi ceux qui disposent depuis longtemps des réseaux de bibliothèques les plus développés, et aussi ceux qui continuent à construire le plus de mètres carrés de bibliothèques »¹¹⁰ ...

Deux enjeux majeurs se posent depuis quelques années aux bibliothèques : lutter contre la fracture numérique et prendre une place dans l'offre de service aux usagers (services à distances, filtrage de l'information). D'aucuns voient un autre enjeu dans cette évolution, celle de la mort du livre. Peu envisageable dans l'immédiat, la disparition du livre devait se produire, ne confondons la forme et le fond.

Le média Internet est déjà devenu, au niveau de la communauté internationale des chercheurs un outil majeur d'échanges et de ressources documentaires. La bibliothèque ne peut se contenter de mettre à disposition ce nouveau média, d'être juste un fournisseur d'accès. Elle doit aussi donner aux usagers non savants, les moyens de son appropriation.

« Nouveaux usages, nouvelles médiations : les temps semblent mûrs pour le renouvellement des publics, le partage des savoirs et les communications sans frontières »¹¹¹, telle est l'introduction de Roger Establet dans l'ouvrage cité en note.

Pourtant beaucoup de bibliothèques résistent, toutes n'ont pas compris les enjeux que l'Internet en bibliothèque engendrait, toutes n'ont pas les compétences techniques, d'autres n'ont pas les moyens.

Et pourtant le volume des collections électroniques a augmenté de plus de 44% entre 1995 et 1996. et de 52% entre 1996 et 1997 sur les 651 bibliothèques municipales bénéficiant alors de documents électroniques. Si les bibliothèques ont intégré, dans un premier temps, les usages professionnels des nouvelles technologies (informatisation, récupération de notices, gestion et abonnement des périodiques etc) les usages en direction du public sont beaucoup plus récents et

¹⁰⁹ Gloria ORIGGI et Noga ARIKHA, *Texte-e*, BPI, 2003 actes d'un colloque organisé à la Bibliothèque Publique d'information.

¹¹⁰ Rapport du Conseil supérieur des Bibliothèques au Premier Ministre

¹¹¹ Emmanuel PEDLER, Olivier ZERBIB, préfacé par Roger ESTABLET, *Les nouvelles technologies à l'épreuve des bibliothèques*, Bibliothèque Publique d'Information, collection Etudes et recherche, 2001

encore peu répandus (site en ligne (peu d'entre elles en sont dotées), collection de CD-ROM¹¹², usage de l'Internet en bibliothèque (ateliers multimédias etc.)).

Les freins sont multiples : intellectuels mais aussi techniques

Une certaine résistance tient à la peur de la dépossession des collections (on acquiert plus mais on donne accès à). Cette externalisation du potentiel documentaire, au travers des réseaux documentaires ferait de la bibliothèque un prestataire de service. D'autres résistances tiennent à la peur de la disparition du livre et, dans un même mouvement, peur de l'abondance des sources documentaires. Les bibliothécaires sont conscients que par la maîtrise des nouvelles technologies de la communication, par l'apprentissage de cette nouvelle technicité, découlera la maîtrise des contenus. Pour l'instant beaucoup sont dépassés.

« La substitution progressive d'une textualité numérique sans bornes à la centralité du livre investit apparemment le bibliothécaire de responsabilités accrues vis-à-vis des contenus. Ces pouvoirs nouveaux semblent l'autoriser à intervenir de façon beaucoup plus directe dans la chaîne de diffusion, de transmission et même d'élaboration des savoirs. Son rôle ne s'arrête plus au seuil du livre, à la page de titre au-delà de laquelle, selon les thuriféraires d'un ordre du livre intangible, le texte entrerait immédiatement en colloque singulier avec le lecteur. Il semble désormais sans limites : numérisation des contenus ou récupération de documents nativement électroniques; création de méta data susceptibles de baliser finement ceux-ci, de les qualifier et de les relier entre eux dans l'espace hypertextuel; production de cédéroms ou de bases de données thématiques; voire, constitution de communautés virtuelles d'auteurs. »

« À la croisée de tous les chemins, ceux de la technologie, des flux de connaissances et de la demande sociale, la bibliothèque deviendrait une instance privilégiée de sélection et de prescription des meilleurs contenus. Dans un univers de signes, guetté par la surabondance et l'aboulie, pour ne pas dire l'anarchie et la violence symboliques, elle offrirait, au cœur de la cité, les services d'un sésame sécurisant, d'une bienveillante police des savoirs. »¹¹³

Le bibliothécaire serait condamné (pour certains) à être de plus en de plus un médiateur, médiateur d'un nouveau genre, « *un bon caviste* »¹¹⁴ ?

¹¹² Parmi les bibliothèques qui ont des collections de CR-ROM, la moitié d'entre elles les ont exclus du prêt.

¹¹³ Patrick Bazin, *Bibliothèque publique et savoir partagé*, BBF 2000 – Paris, n° 5,

¹¹⁴ Article coordonné par Christophe EVANS et Françoise GAUDET, op.cit page 80(note 111)

Or des missions resteront propres aux bibliothèques : la conservation et la diffusion de la culture écrite (sous ses formes actuelles et futures), être un médiateur dans l'apprentissage de ces nouvelles formes de l'écrit. Roger Chartier en voit une troisième particulièrement attirante, retrouver grâce à cette forme nouvelle de l'écrit des sociabilités perdues attachées au livre (lecture silencieuse et solitaire). « *Dans un modèle où la lecture s'est identifiée à une relation personnelle, intime, privée avec le livre, les bibliothèques (...) doivent multiplier les occasions et les formes de prise de parole autour du patrimoine écrit et de la création intellectuelle et esthétique. En cela, elles peuvent contribuer à construire un espace public étendu à l'échelle de l'humanité.* »¹¹⁵.

Dans un article de la revue *Dialogue*, Michel Serres se pose la question : « *où se trouve le savoir aujourd'hui ?* »¹¹⁶. A chaque fois que la transmission du savoir a changé de support, explique-t-il, le savoir lui-même s'est transformé (passage de l'oral à l'écrit de l'écrit à l'écran etc.). Les bibliothèques « *centres du savoir* » sont apparues afin que l'homme « *mobile, se déplace vers le savoir* ». Or aujourd'hui c'est le savoir qui se déplace vers les hommes au travers de l'univers des réseaux. Selon lui cela impliquera d'une part, la transformation du savoir et d'autre part la nature de l'offre de ce savoir.

« *Où se trouve l'encyclopédie aujourd'hui ? Partout.*

Quelle est la forme de l'encyclopédie ? Ce n'est plus une courbe fermée ou un cycle. C'est un réseau, une carte, un atlas.

De quoi parle l'encyclopédie ? Des mondes possibles.

Comment se vulgarise, se divulgue, se diffuse l'encyclopédie ? Par cette utopie réalisable aujourd'hui, de l'université mondiale à distance. »¹¹⁶

Où se situe la bibliothèque publique dans cette utopie à laquelle nous voulons croire ? « *Lieux des liens* » à la manière de Michel Melot, espace de partage à la manière de Passeron, proximités multiples à la manière de Michel Rautenberg, la bibliothèque peut être cet espace de réconciliation entre le proche et le lointain, un espace de lecture de la complexité du monde.

¹¹⁵ Roger CHARTIER dans, op.cit page 84 (note 107) ouvrage collectif

¹¹⁶ Michel SERRES, *Où se trouve le savoir aujourd'hui ?*, Revue Dialogue n°50 juillet 1997

Aujourd'hui nous sommes face à un double schéma de bibliothèques publiques, celles qui acceptent l'incertitude et celles qui défendent l'incertitude.

Certaines bibliothèques tentent de s'y mesurer.

La naissance d'un nouveau modèle ferait assurément la place à un modèle de bibliothèque « *hybride* ».

Le gouvernement finlandais dans sa *Stratégie des bibliothèques pour 2010*, définit la bibliothèque de demain ? aujourd'hui ?, comme cela : « *La bibliothèque de la société de l'information n'est pas une entité unique ; elle est hybride. Les opérations y sont un mélange de services des bibliothèques traditionnelles et de services d'une bibliothèque numérique qui ne contient que du matériel numérique. Selon la définition de l'UE de 1997, une bibliothèque hybride est une bibliothèque en réseau de type mixte, offrant un accès à l'information globale via divers types de médias, matériels et réseaux. L'essentiel d'une bibliothèque est qu'elle offre une assistance.* »¹¹⁷

¹¹⁷ *Stratégie des bibliothèques pour 2010*, Politique du Ministère de l'Education (Finlandais) en vue d'assurer l'accès à la connaissance et à la culture. Bibliothèque publique finlandaises, 2003

Conclusions

Le modèle de bibliothèque publique « à la française » est aujourd'hui, comme nous l'avons souligné, un modèle en crise.

Elle n'arrive pas à traverser, intégrer et/ou comprendre les grands enjeux qui s'imposent à elle : intégration dans la société de l'information, lutte contre l'illettrisme, démocratie culturelle, aménagement du territoire.

C'est une équation difficile demandée à la bibliothèque publique : démontrer sa capacité à être universelle, (laïque, multiculturelle, ouvert sur les mondes électroniques) sans réellement lui en donner les moyens.

C'est une prise de conscience politique et collective dont nous avons besoin aujourd'hui. Cela nécessite une stratégie, une vision des valeurs partagées, un débat de fond. Ce débat nous souhaitons le voir prendre sa place dans l'espace public.

La communauté professionnelle internationale, sous l'égide des pays anglo-saxons réfléchit à un concept de "bibliothèque hybride"¹¹⁹.

Le concept de "bibliothèque hybride" est un cas d'étude et de recherche au Royaume Uni depuis plusieurs années. Il est annoncé comme le nouveau modèle en expérimentation. Le milieu professionnel dispose pour cela d'un organisme de recherche, Center for Research in Library and Information Management.

¹¹⁸ Daniel SIBONY, op.cit page 1

¹¹⁹ Programme des bibliothèques électroniques du Royaume-Uni (eLib) Chris Rusbridge, responsable de la mise en œuvre de ce programme: « *La bibliothèque hybride a été conçue pour rassembler dans le contexte d'une bibliothèque opérationnelle un large éventail de technologies issues de différentes sources, et aussi pour commencer à étudier les systèmes et les services intégrés dans deux sortes d'environnement : électronique et imprimé. La bibliothèque hybride devrait inclure l'accès à tous [...] les types de ressources [...] au moyen des diverses technologies utilisées dans le monde des bibliothèques numériques, quels que soient les supports* », La bibliothèque hybride, BBF 2002 – Paris, n° 4,

Le modèle de "bibliothèque hybride" rassemble le modèle traditionnel autour de l'imprimé et du contact direct avec le public et le modèle électronique fondé sur les technologies de l'information et de la communication.

« L'approche à cet égard la plus prometteuse est celle qui considère la bibliothèque comme un « intermédiaire expert » entre le champ à peu près illimité des informations potentiellement disponibles sur la planète et l'utilisateur individuel qui tente de s'y repérer et de transformer ces informations en connaissances personnelles ou professionnelles. »¹²⁰.

Nous pouvons être attentifs et participer à ces recherches, mais nous pouvons en même temps tenter d'inventer un nouveau modèle français. La spécificité actuelle du modèle français (lieu d'animation culturelle) doit renforcer la bibliothèque publique comme conservatoire des identités du monde et comme un espace de proximité.

La politique documentaire n'est plus centrée de nos jours sur l'accumulation des documents. On le voit bien, les bibliothèques désherbent avec plus de facilité, partagent leurs acquisitions entre de multiples supports.

De nouveaux espaces apparaîtront bientôt. L'espace libéré par des collections moins denses donnera, nous le souhaitons, autant de possibilités de repenser les missions des bibliothèques publiques.

C'est dans cet instant là, imminent que nous avons envi d'être avec bibliothèques et bibliothécaires.

Pour cela il faut pouvoir compter sur des bibliothécaires et élus aventureux envieux d'expérimenter d'autres modes de gestion et d'organisation.

Par-là même, la bibliothèque publique pourrait (re)trouver un sens symbolique par l'expression des groupes, réactualiser la question de l'animation socioculturelle (ou action culturelle), trouver des nouveaux processus de présence, instaurer des processus de démocratie participative¹²¹.

Pour tout cela, il sera nécessaire d'apprendre à fabriquer de la délibération, la bibliothèque publique peut être cet espace de délibération et de réconciliation.

¹²⁰ Peter BROPHY, La bibliothèque hybride, BBF 2002 – Paris, n° 4,

¹²¹ Ces propos sont librement issus de l'intervention de Philippe CHAUDOIR à l'ARSEC sur *Territoires réseaux et mondialisation*

Cette réflexion entreprise dans le cadre du DESS prolonge une réflexion professionnelle et personnelle. Ce tour d'horizon aurait nécessité d'approfondir chacun des enjeux que nous avons effleuré. En cela ce travail a été frustrant, à chaque page. Pourtant il nous a permis de mieux comprendre, entendre les incertitudes et quelque fois les épreuves qu'endurent les bibliothécaires.

Certainement il aura pour effet, un positionnement plus offensif et plus juste.

Ce regard est le mien, une bibliothèque comme un espace entre le lecteur et l'infini des propositions de l'Auteur : espace de ré-conciliation, un « entre-deux »¹¹⁸.

Bibliographie

Articles – Revues

Dominique AROT, *Les bibliothèques dans le développement urbain*, colloque Grenoble janvier 2002

Patrick BAZIN, *Plus proches des lointains*, BBF n°2, 2004

Anne-Marie BERTRAND, « *Zola, il écrit trop* », Article du Bulletin des bibliothèques de France, n°3 / 2003

Jacques BONNIEL, références faites à de nombreux cours DESS Direction et développement de projets culturels, Lyon 2003-2004

Peter BORCHARDT, *Les bibliothèques de lecture publique de Berlin*, Bulletin des bibliothèques de France n°2, p.53-55, 2003

Martine BLANC-MONTMAYEUR Article dans *Regards croisés et perspectives : bibliothèques publiques en Europe*, BPI, 2000

Hélène BOUQUIN-KELLER, *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises*, Bulletin des bibliothèques de France, n°5, p. 34-40, 2003

Peter BROPHY, *la bibliothèque hybride*, Bulletin des bibliothèques de France, n°4, 2002

Bertrand CALENGE, *Publics nomades, bibliothèque familiale*, Bulletin des bibliothèques de France n°6, p.67-72, 2003

Bertrand CALENGE, *Les BM à la recherche de leurs usagers*, Bulletin des bibliothèques de France n°1, p.88-90, 2003

Philippe CHAUDOIR, *Territoires, réseaux et mondialisation*, intervention ARSEC DESS 2003-2004

Olivier CHOURROT, *Territoire du métier : anciennes et nouvelles frontières*, intervention Congrès national de l'ABF, Toulouse 2004 (en cours de publication).

Philippe DEBRION , *Intercommunalité et bibliothèques*, Bulletin des bibliothèques de France, n°3, 2001

Alain DUPERRIER, *Un modèle en question*, Bulletin des bibliothèques de France n°1, p.93-95, 2003

Thierry ERMAKOFF et Anne Marie BERTRAND, *Lecture publique et territoires*, Bulletins des bibliothèques de France, n°1, p.79-81 2004

Gernot GABEL, *Les bibliothèques publiques anglaises*, Bulletin des bibliothèques de France n°3, p. 4-8, 2002

Nicolas GALAUD, *Bibliothèques et territoires*, BBF 2001 – n° 3,

Jean-Luc GAUTIER-GENTES , *Refonder les bibliothèques municipales : préliminaires*, BBF 2003 – Paris, t. 48, n° 2,

Vincent GEISSER, *l'interculturalité des bibliothèques publique*, conférence de synthèse de la journée de l'ABF Marseille 2002 (en cours de publication)

Aline GIRARD-BILLON, *les bibliothèques publiques des grandes villes françaises et étrangères*, Bulletin des bibliothèques de France n°4, p.70-83, 2002

Claire HEBER-SUFFRIN, *Réseaux en mouvement*, Education permanente, n°144/2000

Jean HEBRARD, *Actes du colloque de l'ABF*, Toyes 2002

Teresa MANA-TERRE et Carmen MAYOL-FERNANDES, *Les bibliothèques publiques en Espagne*, Bulletin des bibliothèques de France n°6, p.73-79, 2001

Isabelle MASSE, *La filière culturelle territoriale : statuts et formation*, Bulletin des bibliothèques de France n°1, p.113-115, 1998

Christophe NOYE, *Intercommunalité culturelles*, Bulletin des bibliothèques de France, n°3, 2001

Jean-Claude PASSERON , *Le plus ingénument polymorphe des actes culturels : la lecture*, texte de travail distribué à l'occasion du Congrès national de l'association française pour la lecture en 2002

Claude POISSENOT, *Penser le public des bibliothèques*, Bulletin des bibliothèques de France n°1, p.19-20, 2002

Martine PRINGUET, *La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales*, Bulletin des bibliothèques de France n°1, p.97-98, 2003

Bernard PUDAL, « Proximité » avec « la France d'en bas », Bulletin des Bibliothèques de France n°2, 2004

Michel RAUTENBERG, *Inter culturalité* ARSEC, 2003

Patricia REMY, *Ouvrir un espace d'intervention aux usagers ...*, Bulletin des bibliothèques de France n°1, p.99-100, 2003

Chris RUSBRIDGE, *La bibliothèque hybride*, Bulletin des bibliothèques de France, n°4, 2002

Jean-Pierre SAEZ, *Bibliothèques et territoires*, conférence introductive du colloque de l'ABF, Toulouse juin 2004 (en cours de publication).

Michel SERRES, *Où se trouve le savoir aujourd'hui ?*, Revue Dialogue n°50 juillet 1997

Olivier TACHEAU, *L'interculturalité des bibliothèques*, actes de la journée d'étude de l'ABF à Marseille en 2002 (encours de parution)

Jean-Claude UTARD, *L'élu, le directeur et la bibliothèque*, Bulletin des bibliothèques de France, n°1 p.38-44, 2002

L'analyse de Robert DAMIEN, n°1, p.101, 2003

Textes de références, Rapports :

Charte des Bibliothèques, Conseil supérieur des Bibliothèques, 1991

Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques, UNESCO

Loi n°2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du droit de prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs (<http://www.droitdepret.culture.gouv.fr>)

Rapport du Conseil supérieur des bibliothèques 1998-1999 dernier rapport en date.

Décret fondateur du ministère des affaires étrangères, André MALRAUX, 1954

Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture, Rapport Bernard PINGAUD, Jean-Claude BARRAUD, Edition Dalloz, 1982

La décentralisation culturelle, Rapport au ministère de la culture et de la communication, René RIZZARDO, Edition La Documentation Française 1989

Bibliothèque municipale, bibliothèques départementales de prêts, données 2000, Direction du livre et de la Lecture, Ministère de la Culture

La grande mutation des bibliothèques municipale – rapport, François ROUET, Ministère de la Culture, département des études et de la prospective, 1998

Stratégie des bibliothèques pour 2010 en Finlande, Politique du Ministère de l'Éducation (Finlandais) en vue d'assurer l'accès à la connaissance et à la culture. Bibliothèque publiques finlandaises, 2003

Ouvrages

Dominique AROT, *Les bibliothèques en France : 1991-1997*, ouvrage collectif Editions du Cercle de la Librairie, 1998

Gaston BACHELARD, *La poétique de l'espace*, PUF, coll. Quadrige, 1957

Anne-Marie BERTRAND, *Bibliothèque territoriales, identité et environnement*, Edition du CNFPT coll. Culture

Anne-Marie BERTRAND, *Les bibliothèques municipales*, Editions du Cercle de la Librairie, 2002

Anne Marie BERTRAND, *Les bibliothèques*, La Découverte, coll. Repères, 2004

Serge BOIMARE, *L'enfant et la peur d'apprendre*, Edition Dunod, 1999

Alain BOURDIN, *Repenser le territoire, dictionnaire critique*, ouvrage collectif, Editions de l'Aube, 2000

Viviane CABANNES et Martine POULAIN, *Action Culturelle en Bibliothèque*, sous la dir de Edition du Cercle de la Librairie, 1998

Claire CASTAN et Ramzi TADROS (ouvrage coordonné par), *10 ans de Villes-Lecture en PACA, Actes du Colloque 29 et 30 septembre 2000*, Ed. Centre Ressources Illettrisme de la Région PACA, ouvrage coordonné

Jean CAUNE, *Pour une éthique de la médiation*, Edition PUG, 1999

Olivier DONNAT, *Les pratiques culturelles des français*, La documentation française, 1998

Catherine FLAMENT, *La figure paradoxale du réseau*, texte issu de *Réseaux, insertion et citoyenneté*, Florence MORGENSTERN et Raphaëlle SLAME, Editions l'Harmattan, 1992

Anne Marie CHARTIER, *Illettrismes*, ouvrages collectif sous la dir de Béatrice FRAENKEL, Editions du Centre Georges Pompidou, 1999

,

Thierry GIAPPICONI, *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*, Edition du Cercle de la Librairie, 2001

Erving GOFFMAN et Alain KIHM, *Stigmate*, Editions de Minuit, 1996/10

François HERSENT (Ouvrage collectif préfacé par), *Les bibliothèques municipales et leurs publics, pratiques ordinaires de lecture*, , Edition de la Bibliothèque Publique d'Information – Centre Georges Pompidou, 2001

Jean-François HERSENT, *Sociologie de la lecture en France : Etat des lieux*, Direction du Livre et de la Lecture, Ministère de la Culture, 2000

Richard HOGGART, *La culture du pauvre*, Edition de Minuit, 1957

Henri LEVEVRE, *La production de l'espace*, Editions Anthropos, 1974

Bernard LAHIRE, *L'invention de l'illettrisme*, La Découverte, 1999

Bernard LAMIZET, *La médiation culturelle*, Editions L'Harmattan, 1999

Françoise LUCCHINI, *La Culture au service des villes*, Editions Anthropos, coll. Villes – 2002

Alberto MANGUEL, *Histoire de la lecture*, Actes Sud, 1998

Michel MELOT, *La sagesse du bibliothécaire*, Editions de l'œil neuf, 2004

Jean-Michel MONTFORT, **Mireille DUPOUY**, **Adrien GUILLOT**, *La place de la dimension culturelle dans les contrats de ville*, 2001

Pierre MOULINIER, *Les politiques publiques en France*, PUF 1999

Gloria ORIGGI et Noga ARIKHA, *Texte-e*, BPI, 2003 actes d'un colloque organisé à la Bibliothèque Publique d'information

Emmanuel PEDLER et Olivier ZERBIB, préface de **Roger ESTABLET** *Les nouvelles technologies à l'épreuve des bibliothèques*, BPI, 2001,

Philippe POIRRIER et Jean-Pierre ROUX, *Affaires culturelles et territoires*, ouvrage collectif, Edition La Documentation Française, Comité d'histoire du ministère de la culture, 2000

Daniel SIBONY, *Entre deux*, Editions du Seuil, 1991

François de SINGLY, *Les jeunes et la lecture*, Ministère de l'Education nationale et de la culture, Direction de l'évaluation et de la prospective, 1993

Claudie TABET, *La bibliothèque hors les murs*, Editions du Cercle de la Librairie, 1996

BPI, *Regard croisés et perspectives : bibliothèques publiques en Europe*, 2000

Repenser le territoire, un dictionnaire critique, ouvrage collectif, Edition de l'Aube/ DATAR